



LES NATURALISTES
DE LA
HAUTE-LESSE

Les Barbouillons

325

Janvier - Mars 2024

Bulletin trimestriel d'information



MERVEILLES DE LA FONGE

www.naturalistesdelahautesse.be



Les Barbouillons 325

Janvier - Mars 2024

Bulletin des NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE

Sommaire

3	Editorial
4	Calendrier et présentation des activités
6	Assemblée générale statutaire du 27 janvier 2024
7	Souper des Naturalistes de la Haute-Lesse après l'Assemblée générale
7	Proposition de modification des statuts de l'A.S.B.L.
12	Session naturaliste d'été 2024 à Saint-Gervais-les-Bains
13	Rapports des activités
13	29/09 – Écoute du brâme du cerf. Près de la ferme de Jambjoûle – Corentin ROUSSEAU
14	7/10 – Marchimont, un site mystérieux – Michel GOVAERTS
16	14/10 – Ornithologie et nature dans le Delta du Danube – Conférence de Georges DE HEYN
18	28/10 – Prospection mycologique – Marc PAQUAY
21	5/11 – Prospection mycologique – Daniel GHYSELINCK et Marc PAQUAY
25	18/11 – Nature, orchidées et autres fleurs du Portugal et du Nord de l'Espagne – Conférence de Daniel TYTECA
34	2/12 – Gestion du Gros Tienne à Lavaux-Ste-Anne – Daniel TYTECA
35	16/12 – Visite de la RN du Grand Quartier (Finnevaux – Baronville) et observations hivernales – Marc PAQUAY
38	Notule à propos du polypore <i>Tyromyces tephroleucus</i> (= <i>Postia tephroleuca</i>) – Marc PAQUAY
39	Chronique de l'environnement
39	Carrière du Fond des Vaulx à Wellin : connaît-on un épilogue ? – Damien DELVAUX
41	Révision de la Loi de la Conservation de la Nature : où en sommes-nous ? – Daniel TYTECA
45	Square de l'Amicale à Rochefort : derniers développements – Arlette GELIN
47	Dernière minute : RTT Lessive à vendre ! – Myriam HILGERS et Daniel TYTECA
48	Travaux de nos membres
48	Solution des énigmes : session d'été – Michel LOUVIAUX
50	Informations aux membres
50	Liste des membres effectifs
50	Liste des membres cotisants

Crédit photographique de la page de garde : Bandeau (Haute-Lesse) – Marie Hélène NOVAK

Photo centrale : Une merveille de la fonge : un « dacrymycète » plutôt rare et très photogénique. Souvent très petits, ces champignons étaient ici de belle taille ! – 5/11/2023 – Voir notre article en pages 21-24 – photo Daniel GHYSELINCK.

Editorial

Par Véronique et Damien DELVAUX

En cette fin d'année, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2024 avec de belles découvertes.

Dans ce nouveau numéro des *Barbouillons*, vous trouverez le rapport de nos sorties et activités automnales. La photo de couverture en suggère le thème de saison. Sur le plan de l'environnement, l'année écoulée fut riche en dossiers avec des résultats assez positifs. Résultats de plusieurs années d'actions assidues. Par contre, sur le plan de la nature, la floraison de plusieurs espèces a été fortement perturbée par les conditions climatiques. En particulier, après un bon démarrage au printemps, la sécheresse des mois de mai et juin a coupé net l'élan printanier pour les espèces d'orchidées plus tardives. De même, il n'y eut pratiquement pas de gentianes cette année. Espérons que cela se rétablisse au cours de la nouvelle année.

Lors de l'AG du 27 janvier prochain, nous allons devoir voter pour une modification des statuts de notre ASBL, afin de nous conformer aux nouvelles prescriptions légales. Les modifications proposées sont reprises dans la convocation à l'AG dans ce numéro des *Barbouillons*. Les membres effectifs sont invités à venir nombreux afin d'atteindre le quorum nécessaire (2/3 des membres effectifs présents ou représentés) pour pouvoir effectuer le vote et d'éviter de devoir faire une AG extraordinaire le cas échéant.

Nous nous réjouissons de vous annoncer une session d'été prometteuse, dans la vallée de Chamonix (il est encore temps de faire les réservations).

Bonne lecture à tous.



Les bénévoles étaient en nombre pour la gestion du Gros Tienne, le 2 décembre (voir notre article en page 34). Photo Daniel TYTECA.

Calendrier et présentation des activités

Il est recommandé aux personnes intéressées de consulter le site Internet (www.naturalistesdelahautelesse.be), et d'être attentives à leur courriel, pour obtenir les dernières informations quant à la tenue des activités.

Date	Activité	En pratique*
Dimanche 7 janvier 2024  (et non samedi 6 !) 	Promenade familiale du Nouvel An. Aux environs de Hour. Pique-nique chez Corentin. Auberge espagnole : chaque participant apporte un plat à partager. Chacun prend son assiette et ses couverts. Prière de prévenir Corentin ! →	RdV : 9h30, Rue de la Montagne 14a, Hour. Organisation : Corentin ROUSSEAU (0491 73 77 38 – rousseau.corentin88@gmail.com)
Samedi 20 janvier 2024   	Gestion de notre réserve naturelle du Cobri. Activité ouverte à tous. Des outils seront disponibles sur place, mais n'hésitez pas à apporter vos gants et coupe-branches.	RdV : 9h30 sur place (entre Auffe et Lessive). Organisation : Marc PAQUAY et Daniel TYTECA
Samedi 27 janvier 2024  	Assemblée générale statutaire des Naturalistes de la Haute-Lesse. Tous les membres sont invités. <u>Nous insistons tout particulièrement sur la présence des membres effectifs (vote sur la révision des statuts – voir l'annonce aux pages 6-11 !).</u> Tout membre effectif est invité à présenter sa candidature à faire partie du Comité.	RdV : 16h, Maison des Associations de Wellin. Souper à partir de 19h. Organisation : Damien DELVAUX et les membres du Comité. Voir convocation en page 5.
Vendredi 9 février 	Commission permanente de l'environnement Bienvenue à tous !	RdV : 20h, Laboratoire de la Vie rurale à Sohier.
Samedi 17 février 	Flore et autres aspects naturalistes de l'île de Lanzarote, Canaries. Conférence de Michel LOUVIAUX. Assemblée générale extraordinaire (en fonction des résultats de l'A.G. du 27 janvier)	RdV : 15h, Laboratoire de la Vie rurale à Sohier. Assemblée générale extraordinaire de 15h à 15h30 ; conférence à 15h30.
Samedi 16 mars 	À la découverte de la biodiversité de notre région, et particulièrement de l'avifaune, sous la conduite de Corentin ROUSSEAU.	RdV : départ à 8h de la chèvrerie, rue de la montagne 14a à Hour. Retour prévu vers midi.
Samedi 23 mars	Identification des rosettes printanières dans la vallée de la Lesse. A Walzin, nous parcourons les prés humides et les bordures à la recherche de rosettes printanières. Fin prévue vers 16h30. Guides : Geneviève ADAM et Marc PAQUAY.	RdV : 9h30 près du château de Walzin. Suivre la rue Pont à Lesse jusqu'au croisement à gauche avec la rue de Walzin. A ce niveau, continuer tout droit vers la vallée de la Lesse et se garer sur le grand parking sur la droite. 50°13'08.4"N 4°55'13.0"E.
Samedi 6 avril 	Recensement des anémones pulsatilles. Reprise de cette activité traditionnelle après quatre années d'interruption. Visite des sites de Turmont, des Grignaux, du Tienne des Vignes et de Maupas.	RdV : 9h30, parking "de l'étang", route de Auffe à Han-sur-Lesse, près de Auffe. Organisation : Daniel TYTECA

Samedi 20 avril	Découvertes et floraisons printanières à l'Arboretum de Marche-en-Famenne. Droit d'entrée 6 €. Notre guide pour visiter ce site grandiose sera notre membre Mikaël GEORGE, gestionnaire de l'Arboretum.	RdV : 9h30, parking de l'Arboretum de Marche, Route d'Hassonville 122, 6900 Marche.
Samedi 27 avril	Identification des rosettes printanières au village de Lesse. Nous irons à la recherche des rosettes printanières en bord de Lesse, sur les flancs et sur les rochers calcaires avoisinants. Fin prévue vers 16h30.	RdV : 9h30 à Redu, sur le grand parking rue de la Prairie. 50°00'17.2"N 5°09'28.1"E. Guides : Geneviève ADAM et Marc PAQUAY
Samedi 4 mai 🕒	Prospection ornithologique aux environs du Pré Mouchon (Lavaux-Ste-Anne). Prévenir de la participation → dominiquepeeters@outlook.fr , 0477 227 249.	RdV : 8h00, parking « Gros Tienne ». Guides : Dominique PEETERS et Christophe DEHEM
29 juin – 6 juillet 🦉	Session naturaliste d'été 2024 à Saint-Gervais-les-Bains.	Voir notre annonce en page 12.

Prochaine réunion du Comité : **15 mars 2024**. Les coordonnées des membres du Comité figurent en dernière page.



Activité réservée aux membres de l'Association en ordre de cotisation. Toutes les autres activités sont ouvertes à tous ! Sans autre précision, les activités sont prévues pour toute la journée. Prévoyez le pique-nique.

🕒 : Horaire inhabituel. 🌸 : Activité spécialisée requérant une connaissance préalable. ⚡ : Chantier.

📞 : Avertir le guide de la participation. 👨‍👩‍👧‍👦 : Promenade familiale. 🌟 : Endurance requise.

☆ : Activité nocturne. 🚫 : Annulé en cas d'intempéries. 🏠 : Activité en salle.



Sortie mycologique
du 28 octobre :

Ambiance
" détermination -
hésitations " ;o)))

(Voir notre article en
pages 18-20 – photo
Véronique LEMERCIER).

CONVOCAATION

Assemblée Générale statutaire du 27 janvier 2024

À Wellin, Maison des Associations à 16 heures

Ordre du jour

1/ Établissement de la liste des présences, du nombre de membres effectifs votants, et vérification des procurations.

Les conditions pour être reconnu membre effectif sont : être en règle de cotisation et avoir participé à au moins deux activités durant l'année écoulée. Seuls les membres effectifs ont droit au vote. Les abstentions, votes blancs et nuls ne comptent pas dans le calcul des majorités

Le vote par procuration est admis à l'assemblée générale. Il est admis depuis l'assemblée générale de 2017 que chaque membre peut être porteur de maximum deux procurations.

Des formulaires de procuration sont disponibles à la fin du présent numéro (version électronique) ou sur un feuillet séparé (version papier).

2/ Approbation du PV de l'Assemblée générale du 28 janvier 2023

3/ Rapport moral par le Président et les membres du comité/organe d'administration.

4/ Comptes de l'exercice 2023 et rapport du Vérificateur aux comptes :

seront communiqués aux membres effectifs en janvier

5/ Approbation du rapport moral et des comptes de l'exercice 2023

6/ Décharge aux administrateurs sortants

7/ Cotisation

8/ Élection du nouveau comité/organe d'administration.

Les membres qui souhaitent poser leur candidature à un poste de l'organe d'Administration sont invités à la faire savoir au Président ou un autre membre du comité/organe d'administration, avant le 22 janvier 2024.

9/ Désignation du (des) vérificateur(s) aux comptes

10/ Modification des statuts

Conformément au nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA), (loi du 23 mars 2019), nous devons cette année procéder à certaines adaptations de nos statuts. Les nouveaux statuts sont soumis au vote par les membres effectifs de notre Association ; ils sont proposés ci-après, aux pages 7 à 11.

Au cas où le quorum de présences exigé par la Loi (c'est-à-dire deux tiers des membres effectifs, qu'ils soient présents ou représentés) n'est pas atteint, une Assemblée générale extraordinaire est dès maintenant convoquée pour le 17 février 2024 à 15 h au Laboratoire de la Vie rurale à Sohier. Lors de celle-ci, le vote pourra avoir lieu quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

11/ Divers

Après l'Assemblée générale, traditionnel échange de cadeaux (veuillez apporter un cadeau par personne, qui sera offert à une autre personne par tirage au sort).

Ensuite, **Apéritif (offert par l'association) et repas, à partir de 19 heures. Voir ci-après.**

Souper des Naturalistes de la Haute-Lesse après l'Assemblée générale

Menu proposé :

Salade auvergnate au bleu, lardons et chiconette, vinaigrette à l'huile de noix
Lasagne aux deux saumons et aux poireaux
Salade d'agrumes et sorbet citron vert
Baguettes traditions et beurre

Le prix est de 35,00 /personne (TVAC12%) et comprend la mise sur assiette, le service à table, la vaisselle du repas. Nous offrons les boissons, incluses dans ce montant.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent, et au plus tard avant le samedi 13 janvier, en payant ce montant à notre compte figurant en dernière page. En communication, veuillez indiquer « souper NHL » + les noms des participants !

Proposition de modification des statuts de l'A.S.B.L.

Le nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA), (loi du 23 mars 2019) implique certaines adaptations de nos statuts.

Certaines modifications de nos statuts sont obligatoires :

- Remplacer l'appellation « comité » par l'appellation (nombreux articles des statuts) « organe d'administration »
- Prolonger le délai de convocation de l'assemblée générale à 15 jours (au lieu de 10 actuellement) (précision déplacée de l'article 6 à l'article 5 par souci de clarté)
- Permettre/autoriser la convocation et toute communication aux membres par la voie électronique, notamment via le périodique « les Barbouillons »

Certaines modifications sont rendues possibles par la nouvelle loi et/ou vivement conseillées :

- Elargir la situation du siège social à une région linguistique (article 1)
- Préciser les catégories de membres : effectifs et adhérents (article 3).
- Préciser les conditions d'exclusion d'un membre (article 4)

Et autres propositions/recommandations pour actualiser/compléter nos statuts :

- **Retirer la référence à un règlement d'ordre intérieur (article 3), pour ne pas multiplier les textes de référence, ...** Il existe un règlement d'ordre intérieur de 1981, devenu obsolète. Il a fallu faire des fouilles pour le retrouver ! On pourra toujours en refaire un si c'est nécessaire
- Ne pas limiter le champ d'action aux 13 communes mentionnées dans l'article 2 (il manque Gedinne, Ciney, Dinant et Bertrix par exemple) mais à l'ensemble du sous-bassin hydrographique de la Lesse et affluents.
- Préciser le fonctionnement de l'assemblée générale (procurations, majorité, comptage des voix, scrutin secret quand il s'agit de personnes) et rappeler la possibilité d'une deuxième réunion lorsqu'un quorum de présences n'est pas atteint (article 6)

- Augmenter le plafond du montant de cotisation maximum de 30 à 50 euros . C'est juste un plafond à ne pas dépasser (article 12).
- Remplacer un vocabulaire un peu désuet : remplacer le mot « œuvres » par « associations » (article 14).

STATUTS ACTUELS – MODIFICATIONS PROPOSEES EN ROUGE	COMMENTAIRES
<p>Art.1 DENOMINATION – SIEGE SOCIAL - §1-Constituée le 15 décembre 1972, l'association a pour dénomination Les Naturalistes de la Haute-Lesse. Son siège social est situé au 2, rue du Long Tienne à 5580 Ave et Auffe (Rochefort) . Ce siège pourra être transféré dans une autre commune de la Haute-Lesse sur simple décision de l'Assemblée Générale. Son siège social est situé sur le territoire de la Région Wallonne.</p>	<p><i>Cela permet de changer de siège social sans devoir modifier chaque fois les statuts, c'est maintenant autorisé par le CSA</i></p>
<p>§2- Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents, électroniques ou non, émanant de l'association mentionnent sa dénomination, précédée ou suivie immédiatement des mots « association sans but lucratif » ou du sigle « ASBL », l'adresse de son siège, son numéro d'entreprise, l'abréviation « RPM » suivie de l'indication du tribunal de l'entreprise de son siège, son adresse électronique, son site internet et au moins un compte dont l'ASBL est titulaire auprès d'un établissement de crédit établi en Belgique. Toute personne qui intervient pour l'association dans un document visé ci-dessus où l'une de ces mentions ne figure pas, peut être déclarée personnellement responsable des engagements qui y sont pris.</p>	<p><i>Il n'est pas obligatoire de reprendre cette liste dans les statuts, mais ces mentions sur tout document émanant d'une asbl sont rendues obligatoires par le CSA. Le fait de l'indiquer dans les statuts permet d'avoir un rappel.</i></p>
<p>BUT- OBJET Art.2 a. L'association, qui reprend les activités exercées depuis le 23 novembre 1968, a pour but de favoriser, de développer, de coordonner par les moyens qu'elle juge utiles : 1. Toutes initiatives tendant à augmenter les connaissances de ses membres dans le domaine des sciences naturelles ; 2. L'étude de toutes questions relatives à l'écologie en général ; 3. Toutes actions en vue de la conservation de l'environnement, de la sauvegarde et de la protection de la nature ; b. Son champ géographique d'action recouvre l'ensemble du sous-bassin hydrographique de la Lesse et affluents. les communes de Libin, Tellin, Wellin, Daverdisse, Rochefort, Nassogne, Beauraing, Saint-Hubert, Marche-en-Famenne, Paliseul, Libramont, Bièvre et Houyet.</p>	<p><i>Proposition : ne pas trop limiter le champ d'action : il manque Ciney, Gedinne, Dinant et Bertrix par exemple</i></p>
<p>MEMBRES Art.3 §1-L'association se compose de membres effectifs dont le nombre ne peut être inférieur à sept, et de membres adhérents. Les membres effectifs et adhérents paient la cotisation annuelle évoquée à l'article 12 La qualité de membre effectif est accordée à toute personne qui manifeste un intérêt aux activités de l'association par sa présence et sa participation à au moins deux activités sur l'année, sauf circonstances exceptionnelles.</p>	<p><i>Proposition de remplacer « bénéficiaire de » par</i></p>

<p>Des membres adhérents peuvent être admis qui, sans participer à la gestion de l'association, souhaiteraient bénéficier de souhaitent soutenir son action. Ils n'ont pas de voix délibérative et sont inscrits et convoqués à titre strictement personnel.</p> <p>§2- Tout membre effectif qui ne manifeste plus son intérêt aux activités de l'association tel que défini ci-dessus au règlement d'ordre intérieur, perd cette qualité : il reste membre adhérent.</p> <p>§3- La liste des membres effectifs est communiquée à tous les membres avant chaque assemblée générale ordinaire annuelle</p>	<p>« soutenir » : c'est plus positif et proactif !</p>
<p>Art.4 Tout membre peut se retirer de l'association en adressant sa démission au comité à l'organe-d'administration. Est réputé démissionnaire celui qui ne paie pas, dans l'année, les cotisations qui lui incombent. Tout membre peut être exclu s'il pose un acte contraire aux intérêts moraux et/ou matériels de l'association. L'exclusion d'un membre effectif est du seul ressort de l'assemblée générale qui statue à la majorité des deux tiers, au scrutin secret, et ne peut se prononcer que si l'assemblée réunit au moins les deux tiers des membres présents ou représentés. Dans l'attente, le comité l'organe d'administration peut à l'unanimité suspendre le membre effectif. Le comité L'organe d'administration peut exclure à la majorité des deux tiers un membre adhérent.</p>	<p>Précisions conseillées</p>
<p>ASSEMBLEE GENERALE Art.5. L'assemblée générale annuelle ordinaire se compose de tous les membres effectifs, et se réunit en janvier sur convocation rédigée par l'organe d'administration. La convocation contenant l'ordre du jour est adressée aux membres 15 jours au moins avant la réunion par la voie du périodique de l'association « Les Barbouillons », diffusé notamment par voie électronique. Les procès-verbaux des assemblées générales peuvent être communiqués par la même voie, de même que toutes autres communications aux membres.</p> <p>Seuls les membres effectifs en règle de cotisation y ont voix délibérative.</p>	<p>Ces modalités de la convocation se trouvaient en partie dans l'article 6 mais leur place logique est ici. Le délai de la convocation doit être prolongé de 10 jours à 15 jours au moins avant la réunion (obligation CSA).</p> <p>Ajout de la possibilité de diffusion par voie électronique</p>
<p>Art.6 L'assemblée générale annuelle entend le rapport moral du président et le rapport du vérificateur aux comptes ; donne éventuellement décharge au comité à l'organe d'administration et aux comités vérificateurs aux comptes sortants ; élit, s'il échet, le nouveau comité nouvel organe d'administration ; approuve, le cas échéant, les comptes de l'exercice écoulé ; définit le budget et le montant de la cotisation ; nomme, au besoin un ou deux vérificateurs aux comptes pour un an. Elle statue également sur toute proposition qui lui est soumise dans les formes de la loi et des statuts.</p> <p>Les membres adhérents peuvent y être invités à titre consultatif.</p>	<p>Cette précision est plus à sa place dans l'article 5</p>

<p>L'assemblée générale est convoquée par le comité avec l'ordre du jour. La convocation peut se faire par la voie du périodique ou par lettre ordinaire, adressée aux membres 10 jours au moins avant la réunion.</p>	
<p>Un membre effectif peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre effectif, sans que celui-ci ne puisse être porteur de plus de deux procurations.</p> <p>Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.</p> <p>Lorsque le vote porte sur des décisions concernant des personnes, le scrutin est toujours secret.</p> <p>Les votes nuls, blancs et les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités</p>	<p><i>Précisions conseillées</i></p>
<p>Si lors d'une assemblée générale le quorum de présences exigé par la loi ou les présents statuts n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée, dans un délai de minimum 15 jours et maximum 60 jours. Cette nouvelle assemblée est régulièrement constituée quel que soit le nombre de membres effectifs présents ou représentés.</p>	<p><i>La convocation de la deuxième assemblée générale doit respecter le délai minimum de 15 jours prévu par la loi et se tenir dans un délai raisonnable : 60 jours maximum.</i></p>
<p>ADMINISTRATION Art.7 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.</p>	
<p>Art.8 L'association est gérée par un comité organe d'administration de minimum cinq membres et maximum sept membres. Les membres du comité l'organe d'administration sont nommés annuellement par l'assemblée générale parmi les membres effectifs. L'association étant mixte, les membres des deux sexes seront représentés au comité à l'organe d'administration</p>	
<p>Art.9 Le comité L'organe d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.</p>	
<p>Art.10 En cas de vacance au sein du comité l'organe d'administration au cours de l'année, les membres restants continuent à former un comité organe d'administration ayant les mêmes pouvoirs que s'il était au complet pour autant qu'il n'y ait pas moins de trois administrateurs.</p>	
<p>Art.11 Le comité L'organe d'administration dispose d'une compétence résiduaire et exerce toutes les compétences qui n'ont pas été confiées à un autre organe de l'association. Le comité, à la majorité des deux tiers, adopte le règlement d'ordre intérieur de l'association. A défaut de prescription légale, statutaire ou de règles prévues dans le règlement d'ordre intérieur, les cas non prévus par les statuts seront tranchés par le comité l'organe d'administration.</p>	<p><i>Proposition de suppression du règlement d'ordre intérieur</i></p>

<p>Le président agit en justice tant en défendant qu'en demandant. Il peut au besoin transiger ou se désister. Il informe les autres membres du comité l'organe d'administration du développement des instances juridictionnelles.</p> <p>Il prend toutes les mesures requises par l'urgence dans l'intérêt de l'association. Il gère les affaires courantes et exécute les décisions de l'association qui n'ont pas été confiées à des mandataires spéciaux, choisis dans ou en dehors du comité l'organe d'administration. Il veille aux publications légales. En cas d'absence ou d'empêchement le président est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par le secrétaire, ou à défaut de celui-ci, par l'administrateur le plus âgé.</p>	
<p>Art.12 Le taux des cotisations annuelles est déterminé par l'assemblée générale. Ce taux ne peut dépasser 30 euros 50 euros</p>	
<p>Art.13 Le contrôle des comptes est assuré par un ou deux vérificateurs nommés par l'assemblée générale pour l'exercice suivant. Leur mandat est renouvelable.</p>	
<p>DISSOLUTION Art.14. En cas de dissolution, l'actif de l'association sera versé à une ou plusieurs œuvres poursuivant des buts similaires.</p>	<p>Remplacer par associations ?</p>
<p>DISPOSITIONS GENERALES Art. 15 Les réunions sont présidées par le président ou son remplaçant. Les abstentions ne comptent pas dans les majorités en cas de vote. Le vote par procuration est admis à l'assemblée générale. Un point non prévu à l'ordre du jour d'une réunion peut être adopté si une majorité des trois quarts en reconnaît l'urgence. Les procès-verbaux et extraits de décisions sont signés par deux administrateurs.</p>	
<p>Art.16 Les membres s'en réfèrent, en cas de silence de leurs statuts aux dispositions supplétives de la loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des Sociétés et des Associations. S'il était dérogé à une disposition légale impérative, cette clause serait réputée non écrite.</p>	<p>•</p>
<p>Art.17 Le conseil d'administration élu lors de l'ag du ... est composé de...</p>	<p>Ne pas mettre les noms des administrateurs dans les statuts, c'est plus facile de modifier la composition du CA.</p>

Session naturaliste d'été 2024 à Saint-Gervais-les-Bains

Après une intense recherche d'hôtel pour la prochaine session naturaliste d'été, nous pouvons enfin vous proposer un séjour du 29 juin au 6 juillet 2024 dans la vallée de Chamonix à Saint-Gervais-les-Bains (France).

La région de Chamonix, pays des glaciers et des vallées alpines, nous permettra de faire quelques jolies balades comme par exemple :

- Le désert de Platé de Flaine (Karst calcaire sur Synclinal perché)
- La chapelle de Notre Dame des Gorges de Contamines Montjoie (Ancienne voie romaine tracée dans une gorge et Alpagnes)
- Le Merlet aux Houches (Alpagnes et vues sur les glaciers d'en face : Bossons, Mont Blanc, Mer de Glace)
- Chamonix : Sentier allant Plan de l'aiguille (téléphérique) à la Mer de Glace (descente par le train du Montenvers)
- Vallorcine : Lac d'Emosson et environs
- Gorge de la Diosaz

Nous chercherons à limiter le dénivelé à un maximum de 300 m par jour. Nous allons rassembler la documentation botanique et géologique sur cette vallée.

L'hôtel choisi est le Sowell Hotel Mont-Blanc, 400 Rue du Mont Joly, 74170 Saint-Gervais-les-Bains, France. Nous avons réservé pour notre groupe 20 chambres (quinze chambres double et cinq chambres single) du 29 juin au 6 juillet 2024.

Les tarifs nets ttc sont:

- Chambre double + demi-pension = 140 € / chambre / nuit
- Chambre double à usage single + demi-pension = 100 € / chambre / nuit
- Taxe de séjour = 2,40 € / adulte / nuit + frais d'encaissement taxe de séjour = 0,42 € / adulte / nuit

Les tarifs comprennent l'hébergement en chambre standard, le petit-déjeuner en buffet chaud et froid (possibilité de se préparer son panier-repas à emporter pour le midi), le diner en buffet 4 plats + vins, et l'accès à la piscine. Les tarifs ne comprennent pas le Bar, le Spa, les assurances, et tout ce qui n'est pas mentionné dans nos tarifs.

En cas de confirmation, voici nos conditions de vente de l'hôtel :

Conditions de règlement

- Règlement de 30 % d'arrhes à la commande
- Règlement du solde 20 jours avant arrivée

Conditions d'annulation

- Jusqu'à J-30 avant arrivée : pas de frais (arrhes conservées en cas d'annulation totale du groupe)
- Entre J-29 et J-16 avant arrivée : 60 % du montant total du séjour
- Entre J-15 et J-4 avant arrivée : 80 % du montant total du séjour
- Jour J-3 à Jour J : 100% du montant total du séjour

Attention : L'option est garantie jusqu'au 30 novembre 2023 !! (mais des inscriptions sont encore possibles).

Pourriez-vous donc faire vos réservations au plus tôt en contactant Michel GUSTAVE, Responsable Groupes & Séminaires (Email : mgustave@sowell.fr; T. +33 4 13 91 00 82), en mentionnant que vous faites partie du groupe des naturalistes de Belgique.

Pourriez-vous également nous signaler votre inscription.

Au grand plaisir de vous revoir nombreux et en pleine forme.

Véronique (veronique.lemercier@gmail.com) et Damien (damien.delvaux@skynet.be)

Rapports des activités

Sortie à l'écoute du brame du cerf

Samedi 29 septembre 2023

Corentin ROUSSEAU

Pendant quelques semaines, à la fin de l'été et au début de l'automne, la période du rut du cerf bat son plein. Cet animal discret est alors plus visible et surtout plus audible. En effet, les mâles vont bramer, c'est-à-dire pousser un cri qui peut se situer entre le meuglement de la vache et le rugissement du lion ! A noter que certaines sous-espèces de cerfs ont un cri fort différent ; par exemple en Asie centrale, il se rapproche d'un grincement de porte fort aigu.

Fin septembre, nous étions une dizaine de naturalistes à nous être rassemblés à Jamblinne pour essayer d'entendre le roi de la forêt wallonne. La météo était bonne, quelques nuages voilaient le ciel et la lune presque pleine. Après une petite explication sur l'écologie de l'espèce, nous sommes partis vers le nord et avons pu entendre une dizaine de cerfs différents dont un assez proche pendant plus d'un quart d'heure.

Si l'année prochaine, vous souhaitez tenter votre chance, il est préférable de vous lever de bonne heure et d'arriver aux aurores : il y a peu de gens et les cerfs et biches broutent souvent en prairie. Il est assez facile de les entendre et même de les apercevoir depuis la route sans les déranger donc.



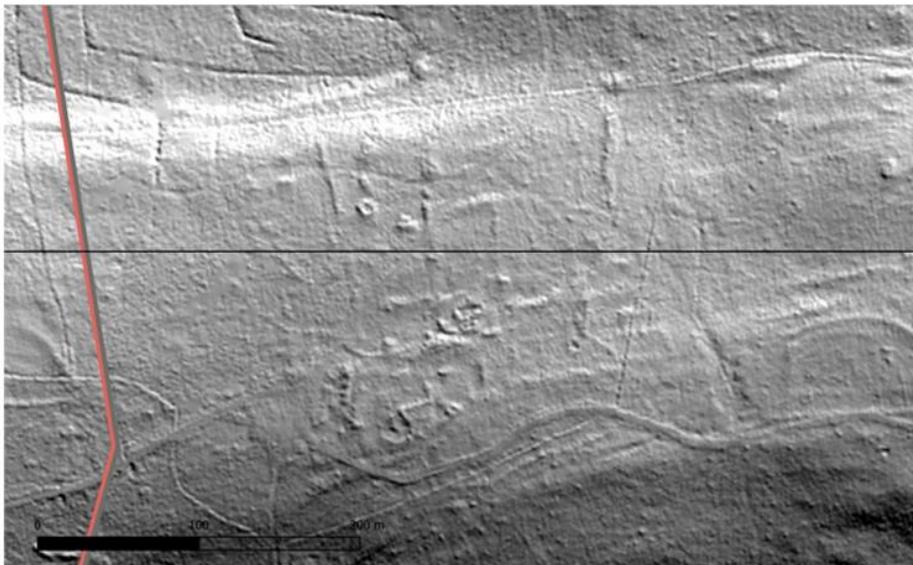
Forêt de Sohier, un matin d'octobre, photo G. DE HEYN.

Marchimont, un site mystérieux

Samedi 7 octobre 2023

Michel GOVAERTS

A 3 km au sud de Resteigne, sur une colline enchâssée entre le Ry de Cougis et le Ry de Gland¹, on découvre en pleine forêt un site mystérieux dénommé « Marchimont » s'étendant sur plus d'1 km². Lors de notre balade, nous découvrons de multiples « marchets² », des ruines de bâtiments, des levées de pierres de grande ampleur, et d'anciens fossés longs de plusieurs centaines de mètres. Site mystérieux car aucun écrit ancien ne le mentionne explicitement, et les quelques travaux archéologiques réalisés à ce jour ont apporté plus de questions que de réponses.



Vue « LIDAR » du site, montrant les différents types de vestiges.

Quelques indices existent cependant pour formuler des hypothèses très prudentes sur l'origine de ces vestiges :

Fin du XIX^e siècle, Jean GODELAINE fouille une douzaine de marchets sur le site pour le compte de Alfred BEQUET et Alfred DE LOË, archéologues très actifs à cette époque, mais encore peu expérimentés en ce domaine. Il y découvre des traces de foyers et différents débris de ce qu'ils supposent résulter d'activités artisanales ou d'habitations³. Cependant les fouilles ultérieures effectuées sur d'autres marchets de la région montreront que dans 50% des cas, ils couvraient des restes de sépultures celtiques. Vu la similarité entre ces marchets, on peut donc supposer que le site de Marchimont a été utilisé à l'époque celtique.

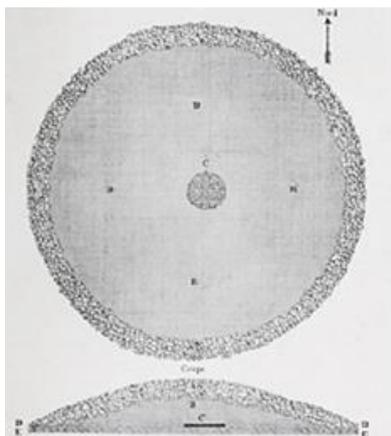
A cette époque, Jean GODELAINE fouille aussi partiellement les ruines d'un bâtiment, en établit un schéma, mais n'en tire aucune conclusion. La fouille de ce bâtiment sera reprise en 1958-1959 par des amateurs qui supposent

¹ Un débat perdure sur la manière d'orthographier ce ruisseau : « gland » ou « glan » ? La mention la plus ancienne, datant de la fin du XVI^e, utilise « gland ». Il est probable qu'elle se réfère à la pratique de « glandée », permettant d'amener les cochons dans les forêts selon des conditions définies.

² Le terme de marchet est utilisé ici dans son sens large de « tas de pierre » artificiel en forme de cône aplati. Des centaines de marchets sont encore visibles dans les forêts de la région. Sur base des travaux archéologiques réalisés à ce jour, ils peuvent avoir eu plusieurs origines. Anciennement, ils peuvent avoir servi de marques de limite de territoire, d'où leur nom dérivé du germanique « marka », frontière. Ils peuvent aussi avoir recouvert des sépultures celtiques ou résulter d'habitations, de travaux d'épierrage, ou avoir cumulé plusieurs de ces fonctions.

³ *Correspondance entre JJ Godelaine et A. Bequet, à propos de Marchimont, et Notes de fouille de JJ Godelaine*, 1898, 1899 – Musée archéologique de Namur. A. de Loë, *Les Marchets*, Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Congrès de Dinant, 9-13 août 1903, I, Namur, 1904, pp. 293-304.

que c'était une chapelle d'époque médiévale, sur base de sa forme, mais sans pouvoir apporter d'autre preuve tangible.



Dessin d'un marchet par J. GODELAINE



Restes de la « chapelle » (2022, photo de l'auteur)

Ce sont Eugène NEMERY (historien indépendant) et Philippe MIGNOT (Services archéologiques de l'AWAP) qui ont sans doute apporté les informations les plus utiles et les hypothèses les plus probantes concernant le site⁴ :

- Marchimont se trouve sur le tracé des anciennes « Voies françaises » qui permettaient aux voyageurs, aux marchands et aux armées des différentes époques de traverser les Ardennes en venant de France, pour se diriger vers Liège et les Pays-Bas.
- L'importance stratégique de ces voies, la possibilité d'en bénéficier de différentes façons, par exemple d'y installer de fructueux péages, expliquent sans doute certains aspects de l'histoire de la région. La Principauté de Liège et le Duché du Luxembourg notamment se disputèrent ce territoire, comme le reflètent les frontières compliquées de l'époque.
- Par ailleurs, c'est à proximité de ces voies que furent établies très tôt (VIII^e au X^e siècle) trois chapelles dites « primitives » : Tevin, Saint-Pierre-Mont et Ruimartin. Les documents religieux montrent que cette dernière disparut très tôt mais ne permettent pas de déterminer sa localisation exacte.
- A cette époque existait aussi sur ces voies une seigneurie dite de « Reux », située entre Tellin / Resteigne et Transinne, mais dont on n'a jamais pu localiser la zone d'habitat, et qui disparut dès avant le XV^e siècle.
- Sur base de toutes ces indications (et d'autres...), Eugène NEMERY évoque donc la possibilité que les ruines de Marchimont soient celles des villages de Reux et/ou de la chapelle de Ruimartin.

Ce scénario semble certainement plausible, mais seules des fouilles plus approfondies effectuées par des spécialistes permettraient de faire progresser notre connaissance.

Lors de notre balade, nous remarquons plusieurs sources étonnamment « perchées » sur la zone de crête entre les deux ruisseaux mentionnés plus haut. Nous sommes à proximité de la faille de Vencimont, et il est probable qu'un phénomène géologique particulier puisse expliquer cette anomalie. Les anciens habitants de Marchimont en ont sans doute déjà bénéficié.

Aujourd'hui, elles alimentent aussi une petite zone marécageuse, heureusement protégée, dénommée « Les Hayes », où nous observons diverses espèces animales et végétales inhabituelles. Sur le retour, une belle biche nous observe de loin, peu craintive dans cette zone rarement fréquentée par les humains... avant les chasses des prochaines semaines...

Les personnes intéressées par ce site peuvent bien sûr contacter l'auteur de cet article pour plus de détails (michel.govaerts@skynet.be).

⁴ Eugène NEMERY, *Le domaine et la paroisse de Reux-Tellin (XII^e siècle)*, Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. 88, 1957, pp. 81-112.

Philippe MIGNOT, *Marchimont (Resteigne) : des marchets au village disparu*, Annales de la Société archéologique de Namur, n°67, 1992.

Ornithologie et Nature dans le Delta du Danube

Voyage naturaliste 22 mai – 1^{er} juin 2023

Conférence de Georges DE HEYN, 14 octobre 2023

Huit compagnons ont participé à ce voyage pas banal, dont trois Naturalistes de la Haute-Lesse (Imelda BOTIN, Fabienne CHABOTEAUX et Georges DE HEYN). Les autres participants étaient des ornithologues et photographes chevronnés ou des amoureux de la nature..

Le Danube est le 2^{ème} plus long fleuve d'Europe, le premier étant la Volga qui coule uniquement sur le territoire russe. Prenant ses sources dans la forêt Noire en Allemagne, formé à l'origine par la Brigach et la Breg, qui s'unissent pour former le Danube, il traverse d'ouest en est le continent. Il traverse dix pays européens sur 2850 km avant de se jeter dans la mer Noire en formant un vaste delta. Il arrose Vienne, Budapest, Bratislava, Belgrade et approvisionne en eau potable 9 villes de plus de 100.000 habitants.

Outre son intérêt économique, le Danube est aussi une voie stratégique utilisée depuis les Grecs et les Romains, sans oublier les Turcs, qui assiégèrent Vienne au XVI^{ème} siècle, et les Allemands durant la 2^{ème} Guerre mondiale. En 1944 les alliés larguèrent des mines dans le Danube pour empêcher le trafic fluvial et en particulier celui du pétrole roumain, dont les nazis avaient grand besoin. Avant son embouchure, il se divise en 3 branches permettant la navigation de bateaux de fort tonnage reliant la mer Noire au port de Galati à une petite centaine de km en amont de l'estuaire.

Près d'un tiers de son trajet passe par la Roumanie. Chilia, la branche septentrionale du Danube avant sa division, forme la frontière avec l'Ukraine. Les deux autres branches du Danube sont l'Insula, branche médiane avec les ports de Tulcea et d'Insula et la branche sud St Georges. Ces trois bras délimitent le delta du Danube, vaste zone protégée de près de 4000 km², déclarée en 1991 zone réserve de la Biosphère par l'Unesco et donc patrimoine de l'humanité.

La population du delta s'élève à 15 000 personnes, Roumains, Ukrainiens et Lipovènes. Ces derniers sont russophones ; ils s'établirent dans le delta pour fuir les persécutions religieuses sous Pierre le Grand. Ces vieux croyants sont réfractaires au rite moderne proche de l'église byzantine voulu par le Tsar et le patriarche Nikon. Tous vivent de la pêche, de l'agriculture et depuis peu du tourisme. Le secteur de la pêche a fort souffert sous l'ère communiste de Ceausescu, qui a entrepris une politique de poldérisation avec construction de canaux, de digues et destruction des frayères d'esturgeons notamment. La salinité des sols fut une autre cause de l'échec de la colonisation des sols. Depuis la fin de l'influence russe, la sidérurgie roumaine et le commerce des céréales ont fort souffert, entraînant le déclin des ports le long du fleuve, comme Salina et Tulcea.



Goélands Ichthyophages

Le gouvernement actuel essaie de restaurer la biodiversité dans le delta ; la collaboration avec l'Ukraine n'était pas efficace en raison des divergences politiques mais depuis la volonté de l'Ukraine de s'affranchir du joug russe les choses évoluent positivement. Le delta du Danube est un carrefour migratoire important : 300 sortes d'oiseaux y nichent ou y passent annuellement lors des migrations. C'est une zone essentielle pour certaines espèces comme le rare pélican frisé, le cormoran pygmée, le goéland ichthyophag. Ce dernier confiné au delta se reproduit sur un îlot au large de Chilia, îlot partagé entre l'Ukraine et la Roumanie qui s'agrandit chaque année par les dépôts d'alluvions charriés par le fleuve.



Guifette moustac



Guêpiers

Les massifs boisés abritent loriots, coucous, divers pics comme le cendré et le syriaque, les gobe-mouches gris et nain. Les chants des remiz pendulines, des bruants des roseaux, des rousserolles turdoïdes et effarvates, des bergeronnettes printanières bruissent dans les roselières. Le long des berges des canaux, les hérons cendrés, pourpres, crabiers chevelus, bihoreaux, blongios nains se disputent le terrain tandis que les flèches bleues des martins pêcheurs passent rapidement devant nos yeux émerveillés. Dans les cimes des oliviers de Bohême et des saules bordant les berges, rolliers d'Europe, étourneaux roselins, guêpiers, faucons kobez ou crécerelles s'envolent à notre arrivée.

Dans les étangs les guifettes moustac et noires ainsi que les grèbes jougris et huppés nichent sur les nénuphars blancs ou jaunes et défendent leur nichée du bec vorace des corneilles mantelées. Les pélicans blancs et frisés occupent les grands espaces et surveillent les cormorans pour leur voler le produit de leur pêche, sous l'œil intéressé des pygargues à queue blanche.

Dans les prairies humides où pousse l'orchidée *Anacamptis palustris*, ibis falcinelles, avocettes, tadornes et autres canards, ... s'offrent à notre vue. Bécasseaux divers, spatules, glaréoles à collier occupent les zones marécageuses voisines.

Bref, pendant une dizaine de jours féériques, au départ de Crisan, petit village que l'on atteint uniquement par bateau au départ de Tulcéa, nous avons sillonné les multiples milieux naturels de cette zone préservée de la pollution industrielle ou des pesticides. Sous la guidance éclairée de notre hôte Petre, farouche défenseur du patrimoine naturel du delta, et de nos deux ornithologues Philippe et Gilbert, nous avons profité au maximum de cette escapade roumaine hors du commun.



Glaréole à collier

← *Anacamptis palustris*

Sortie mycologique

Samedi 28 octobre 2023

Marc PAQUAY (texte et photos)

La sortie du jour, consacrée à la fonge, s'est déroulée sur deux sites :

- A) Le Bois de la Héronnerie à Lessive dans sa partie nord au départ du chalet forestier central ;
- B) La lisière du bois situé en face de la RN de Comogne à Focant.

Les deux sites visités sont des chênaies-charmaies sur sols argilo-calcaires assez typiques de Famenne (le bois de la Héronnerie étant un peu plus thermophile et plus sec). Malgré la date tardive, nous avons pu obtenir une bonne liste d'espèces (118). Nous avons déterminé les champignons uniquement sur le mode macroscopique et avec tous les détails de terrain qui le permettaient.

Liste des espèces observées sur les deux sites (A et B)

- Les noms entre parenthèses dans la liste indiquent des probabilités quand on sait qu'il existe des espèces proches qui demandent un examen approfondi (surtout sous le microscope). Par ailleurs, certains exemplaires uniques, mal conformés ou vieux ne permettaient pas de faire une identification correcte vu l'état ;
- Les espèces « intéressantes » sont indiquées en gras ;
- Les numéros renvoient aux remarques sous le tableau.

<i>Abortiporus biennis</i>	A		<i>Lepista glaucocana</i>	A	
<i>Agaricus semotus</i>	A		<i>Lycoperdon perlatum</i>	A, B	
<i>Agaricus silvicola</i>	A		<i>Lycoperdon piriforme</i>	A, B	
<i>Amanita citrina</i>	A		<i>Macrolepiota fuliginosa</i>	A	
<i>Amanita spissa</i>	A		<i>Marasmiellus ramealis</i>	B	
<i>Armillaria cepistipes</i>	A		<i>Marasmius alliaceus</i>	A	
<i>Armillaria mellea</i>	A		<i>Marasmius quercophilus</i>	A	
<i>Cantharellus cibarius</i>	B		<i>Marasmius rotula</i>	A	
<i>Chlorocyboria aeruginea</i>	A		<i>Meruliopsis corium</i>	B	
<i>Clavariadelphus pistillaris</i>	B		<i>Mycena flavescens</i>	A	
<i>Clavulina rugosa</i>	B		<i>Mycena galericulata</i>	A, B	
<i>Clitocybe gibba</i>	A, B		<i>Mycena galopus</i>	A, B	
<i>Clitocybe nebularis</i>	A, B		<i>Mycena polygramma</i>	A	
<i>Clitocybe odora</i>	A		<i>Mycena pura</i> (type et fo. <i>ianthina</i>)	A	6
<i>Clitocybe (decembris)</i>	A	1	<i>Mycena rosea</i>	A	
<i>Clitopilus (prunulus/cystidiatus)</i>	A	2	<i>Mycena stylobates</i>	A	
<i>Clitopilus prunulus</i>	A		<i>Oudemansiella radicata</i>	A	
<i>Collybia butyracea</i>	A		<i>Phaeotremella frondosa</i>	B	7
<i>Collybia cookei</i>	B	3	<i>Piptoporus betulinus</i>	A	
<i>Collybia dryophila</i>	A		<i>Plicaturopsis crispa</i>	B	
<i>Collybia fusipes</i>	A		<i>Pluteus cervinus</i>	A	
<i>Coprinus micaceus</i>	A		<i>Pluteus</i> sp	A	
<i>Cortinarius (ochroleucus)</i>	B		<i>Postia tephroleuca</i>	A	
<i>Cortinarius amoenolens</i>	B		<i>Psathyrella conopilus</i>	A	
<i>Cortinarius largusoides</i>	B		<i>Psathyrella piluliformis</i>	A	
<i>Cortinarius (multiformis)</i>	B	4	<i>Pseudocraterellus sinuosus</i>	B	

Cortinarius purpurascens	B		<i>Ramaria (subbothrytis)</i>	A	8
Cortinarius rufoolivaceus	B		<i>Ripartites tricholoma</i>	A, B	
<i>Cortinarius trivialis</i>	A		<i>Roridomyces roridus</i>	A, B	
<i>Crepidotus sp</i>	B		<i>Russula atropurpurea</i>	A, B	
<i>Exidia nigricans</i>	B	5	<i>Russula chloroides</i>	A	
<i>Fomes fomentarius</i>	B		<i>Russula emetica</i> var. <i>silvestris</i>	A, B	
<i>Galerina marginata</i>	A, B		<i>Russula fragilis</i>	A	
<i>Gloephyllum sepiarium</i>	A		<i>Russula graveolens</i>	A	
<i>Hebeloma edurum</i>	A		<i>Russula lepida</i>	B	
<i>Hebeloma sachariolens</i>	A		<i>Russula (lutensis)</i>	A	9
<i>Hebeloma sinapizans</i>	B		<i>Russula luteotacta</i>	B	
<i>Hydnum repandum</i>	A, B		<i>Russula ochroleuca</i>	A	
<i>Hydnum rufescens</i>	A, B		<i>Russula olivacea</i>	B	
<i>Hygrophorus cossus</i>	B		<i>Russula risigallina</i>	B	
Hygrophorus persoonii	B		<i>Russula xerampelina s.l.</i>	A	
<i>Hymenochaete rubiginosa</i>	A		<i>Schizopora paradoxa</i>	A	
<i>Hypholoma fasciculare</i>	A		<i>Stereum hirsutum</i>	B	
Inocybe asterospora	A		<i>Stereum gausapatum</i>	A	
<i>Inocybe cookei</i>	A		<i>Tephrocybe sp</i>	B	10
<i>Inocybe geophylla</i>	B		<i>Trametes versicolor</i>	A, B	
<i>Inocybe petiginosa</i>	A		<i>Tremella mesenterica</i>	B	
<i>Laccaria laccata</i>	A, B		<i>Tricholoma acerbum</i>	B	
<i>Lactarius blenius</i>	B		<i>Tricholoma columbetta</i>	A	
<i>Lactarius britannicus</i>	B		<i>Tricholoma fulvum</i>	B	
<i>Lactarius camphoratus</i>	A, B		<i>Tricholoma pseudoalbum</i>	B	
<i>Lactarius chrysorrheus</i>	A, B		<i>Tricholoma saponaceum</i>	A	
<i>Lactarius deliciosus</i>	B		<i>Tricholoma sejunctum</i>	A	
<i>Lactarius fuliginosus</i>	B		<i>Tricholoma sulphureum</i>	B	
<i>Lactarius quietus</i>	A, B		<i>Tubaria furfuracea</i>	A	
<i>Lactarius tabidus</i>	A, B		Tyromyces tephroleucus	B	11
<i>Lactarius uvidus</i>	B		<i>Vascellum pratense</i>	A	
<i>Lactarius vellereus</i>	B		Volvariella (hypopythis)	A	12
<i>Leccinum albobstipitatum</i>	A		<i>Xylaria hypoxylon</i>	A	

Remarques

1 – Détermination probable mais conservant un doute vu les espèces proches ;

2 - Des petits exemplaires atypiques ont été notés sous les deux noms des deux espèces proches, différenciables seulement sous le microscope ;

3 – *Collybia cookei*, remarquable par son sclérote jaune lui permettant une subsistance dans des conditions de sécheresse ;

4 – *Cortinarius (multiformis)*, piste possible pour cette espèce en un seul exemplaire dans un état assez avancé ...

5 – Le nom « *nigricans* » a été donné sur base des indications (page 1188) de LÆSSØE & PETERSEN dans « Les champignons d'Europe tempérée », Editions Biotope, pour une espèce qu'on nomme généralement *Exidia glandulosa* ;

6 – une forme gris-bleu très contrastée de *Mycena pura* est à nommer « *ianthina* » ;

7 - LÆSSØE & PETERSEN (op cit.) indiquent ce nom pour ce qu'on a coutume d'appeler « *Tremella foliacea* » Cette dernière espèce ne viendrait que sur conifères alors que *frondosa* serait sur feuillus (voir page 1191) ;

8 – Ce nom fut donné, sous réserve et sur base du seul aspect, en référence de plusieurs déterminations vérifiées sous microscope pour ce site ...

9 – Le seul exemplaire récolté était insuffisant pour une détermination correcte ;

10 – *Tephrocybe* élancé, gris clair, à forte odeur de farine rance pourrait se rapprocher de *T. boudieri* ...

11 – Des exemplaires de ce polypore, normalement blanc, poussant sur branches de bouleau, étaient parasités par un ascomycète (*Protocrea pallida*). Le parasite teinte complètement le polypore en jaune-orange, lui donnant l'aspect d'une autre espèce (*T. kmetii*) qui possède cette couleur. La confusion est facile si on n'examine pas l'hyménium à la loupe !

12 – Petite volvaire à chapeau duveteux venant sur bois (branche tombée de chêne).



Figs. 1 & 2. - *Tyromyces tephroleucus* parasité par *Protocrea pallida*



Fig. 3. - *Cortinarius amoenolens*



Fig. 4. - *Inocybe asterospora*

Sortie mycologique

Dimanche 5 novembre 2023

Daniel GHYSELINCK & Marc PAQUAY

Cette seconde sortie – à une semaine d'intervalle de la précédente – était guidée par nos amis du Cercle de mycologie de Bruxelles / Brabant wallon. Grand Merci à eux - Muriel & Daniel ainsi qu'à Pascal DERBOVEN - pour le déplacement et la guidance avec grande compétence sur « nos terres » !

Nous nous étions fixé rendez-vous au même endroit que la semaine précédente afin de décider ensemble du lieu à prospecter. Nous avons opté pour la région de Ave-et-Auffe, suivie d'un retour sur le bois de la Héronnerie, dans sa partie sud cette fois. Malgré la date tardive, la météo plutôt humide et clémente nous a réservé une assez belle quantité d'espèces de champignons.

Le premier site, visité le matin, concernait le bois de Thérumont, bois sur calcaire situé au sud du tienne de Turmont, prolongé par les pelouses et lisières thermophiles du site de Boton. En début d'après-midi, nous décidons d'aller nous réfugier dans le chalet situé au centre du bois de la Héronnerie afin de prendre un pique-nique bien mérité... et prospecter ensuite sa partie sud que nous n'avions pas exploré la semaine précédente.

Au total des deux sites, nous avons pu déterminer plus de 180 taxons, ce qui est plutôt une belle performance. On peut toutefois déplorer la quasi absence des Phlegmaciums, ces magnifiques cortinaires pourtant si abondants dans la région lorsque les conditions climatiques sont favorables. Il faut d'ailleurs noter que les espèces mycorhiziennes étaient relativement peu nombreuses, à peine environ 21% de nos observations, alors que ce chiffre peut grimper à presque 50% lors de certaines excursions ! Mais il faut dire que Marc farfouille les bois en tous sens à la recherche des polypores et autres croutes, ce qui fait grimper le nombre de saprophytes et parasites, et réduit donc proportionnellement les mycorhiziens, ce qui explique peut-être ce déficit.

Vous trouverez la liste de toutes nos observations dans le tableau en fin d'article, mais voici d'abord quelques espèces plus rares, méconnues, ou qui ont simplement émerveillé les participants.

Aleurodiscus disciformis

Marc nous a fait découvrir cette petite espèce poussant sur les troncs de chêne, que nous n'aurions pas vue sans son œil attentif. Allure de *Stereum*, mais avec une microscopie bien différente. Cette petite cortice est caractéristique des troncs de vieux chênes (particulièrement sessiles) en situation thermophile et dont l'écorce est peu crevassée. La nouvelle nomenclature indique : *Aleurocystidiellum disciforme*.

Clitopaxillus alexandri

Auparavant placé dans le genre *Clitocybe*, cette grosse espèce vient en général sous les conifères dont elle agglomère les aiguilles à la base de son stipe clavé. Les lames sombres sont caractéristiques.

Clitopilus scyphoides

Petit *Clitopilus* à chapeau très mince et stipe souvent légèrement excentré, dégageant une forte odeur farineuse.

Dermoloma cuneifolium

Les *Dermoloma* sont des espèces emblématiques des pelouses non amendées. Leur détermination nécessite une étude microscopique. Les spores subglobuleuses et non amyloïdes de notre récolte permettent de la distinguer des autres espèces du genre.

Guepiniopsis buccina

Voilà un « dacrymycète » plutôt rare et très photogénique, découvert par Charles. Souvent très petits, ils étaient ici de belle taille ! (voir photo en couverture du numéro)

Helminthosphaeria clavariarum

Tout petit pyrénomycète parasitant les espèces du genre *Clavulina*, qui deviennent noires à partir de la base.

Hodophilus atropunctus

Mieux connu sous le nom *Camarophylloopsis atropuncta*, ce champignon rare a peu de chance d'être confondu, tant ses lames décurrentes et les points noirs sur son stipe sont typiques. Cette station est connue depuis de nombreuses années.

Lentinellus ursinus

Avec sa forme pleurotoïde, ses lames dentelées, et son chapeau orné d'un feutrage (poils) sombre, ce *Lentinellus* devrait être assez facile à identifier, mais l'inversion des noms *L. ursinus* et *L. castoreus* dans divers ouvrages récents complique les choses inutilement !

Lyophyllum aemiliae

Il n'y aurait que deux *Lyophyllum* dont les lames roussissent au froissement : *L. fumosum* à spores globuleuses et *L. aemiliae* à spores elliptiques, ce qui était le cas ici.

Phellinus robustus

C'est une espèce des vieilles chênaies venant sur grosses branches ou en plein tronc. Elle est globalement rare en Wallonie et semble essentiellement présente en Famenne, fief du chêne. Ce polypore, pérenne, peut persister plus de trente ans sur un même support : on devrait en faire une espèce patrimoniale !

Sporothrix polyporicola

Encore un pyrénomycète, mais celui-ci parasite les polypores, d'où son nom ! Sous la loupe, on aperçoit surtout les longs cols émergents (quand même 2 mm), car les périthèces sont enfouis dans les pores du polypore.

Taxon	AM	PM	Taxon	AM	PM
<i>Agaricus semotus</i>	X		<i>Lactarius semisanguifluus</i>	X	
<i>Agaricus silvaticus</i>		X	<i>Lactarius serifluus</i>		X
<i>Agaricus silvicola</i>	X		<i>Lactarius tabidus</i>		X
<i>Aleurodiscus disciformis</i>		X	<i>Lactifluus vellereus</i>	X	
<i>Amanita citrina</i>	X	X	<i>Leccinum quercinum</i>		X
<i>Amanita citrina</i> var. <i>alba</i>		X	<i>Lentinellus ursinus</i>		X
<i>Antrodia serialis</i>		X	<i>Leotia lubrica</i>	X	
<i>Armillaria cepistipes</i>		X	<i>Lepiota castanea</i>	X	X
<i>Armillaria gallica</i>	X		<i>Lepiota cristata</i>	X	
<i>Armillaria mellea</i>	X	X	<i>Lepiota grangei</i>	X	
<i>Aureoboletus gentilis</i>		X	<i>Lepiota ochraceosulfurescens</i>	X	
<i>Auriscalpium vulgare</i>	X		<i>Lepista glaucocana</i>	X	
<i>Baeospora myosura</i>	X		<i>Lepista sordida</i>	X	
<i>Bisporella citrina</i>	X		<i>Leucocortinarius bulbiger</i>	X	
<i>Calocera cornea</i>		X	<i>Lycoperdon molle</i>		X
<i>Calvatia gigantea</i>	X		<i>Lycoperdon perlatum</i>	X	
<i>Cerocorticium molare</i>	X		<i>Lycoperdon pyriforme</i>	X	
<i>Chlorociboria aeruginascens</i>		X	<i>Lyophyllum aemiliae</i> [μ]	X	
<i>Chroogomphus rutilus</i>	X		<i>Lyophyllum decastes</i>	X	
<i>Clavulina cinerea</i>	X		<i>Macrolepiota mastoidea</i>	X	
<i>Clavulina cristata</i>	X		<i>Macrolepiota procera</i> var. <i>fuliginosa</i>	X	X
<i>Clavulina rugosa</i>	X		<i>Marasmiellus ramealis</i>	X	X
<i>Clitocybe fragrans</i>	X	X	<i>Marasmius cohaerens</i>		X
<i>Clitocybe nebularis</i>	X	X	<i>Melanophyllum haematospermum</i>	X	
<i>Clitocybe phaeophthalma</i>	X		<i>Meruliopsis corium</i>	X	X
<i>Clitocybe rivulosa</i>	X		<i>Mycena crocata</i>	X	
<i>Clitopaxillus alexandri</i> [μ]	X		<i>Mycena galericulata</i>		X
<i>Clitopilus prunulus</i>	X	X	<i>Mycena galopus</i>	X	X
<i>Clitopilus scyphoides</i>	X		<i>Mycena inclinata</i>		X
<i>Collybia cookei</i>	X		<i>Mycena polygramma</i>	X	X

<i>Coniophora puteana</i>		X	<i>Mycena pura</i>	X	
<i>Coprinellus micaceus</i>		X	<i>Mycena rosea</i>	X	
<i>Coprinopsis lagopus</i>	X		<i>Mycena vitilis</i>	X	
<i>Cortinarius gr. anomalus</i>	X		<i>Mycena zephrus</i>	X	
Cortinarius cagei		X	<i>Mycetinis alliaceus</i>	X	
<i>Cortinarius causticus</i>		X	<i>Nectria cinnabarina</i>		X
<i>Cortinarius cinnamomeus</i>	X		<i>Paralepista flaccida</i>	X	
<i>Cortinarius gr. infractus</i>	X		<i>Peniophora quercina</i>		X
<i>Cortinarius torvus</i>	X		Phellinus robustus		X
<i>Crepidotus applanatus</i>		X	Phellodon niger	X	
<i>Crepidotus mollis</i>	X		<i>Phlebia radiata</i>		X
<i>Cuphophyllus virgineus</i>	X		<i>Pholiota tuberculosa</i>		X
<i>Cyathus striatus</i>		X	<i>Plicatura crispa</i>	X	X
<i>Cystolepiota bucknallii</i>	X		<i>Pluteus cervinus</i>	X	X
<i>Cystolepiota seminuda</i>	X		<i>Pluteus nanus</i>	X	
<i>Daedaleopsis tricolor</i>	X		<i>Pluteus romellii</i>	X	
<i>Dendrothele acerina</i>	X		<i>Polyporus varius</i>	X	
Dermoloma cuneifolium [μ]	X		Postia fragilis	X	
<i>Entoloma hebes</i>	X		<i>Postia stiptica</i>	X	
Entoloma incanum	X		<i>Postia subcaesia</i>	X	X
<i>Entoloma rhodopolium f. nidorosum</i>		X	<i>Psathyrella multipedata</i>	X	
<i>Exidia glandulosa</i>		X	<i>Psathyrella piluliformis</i>	X	
<i>Fomitopsis pinicola</i>	X		<i>Pseudoclitocybe cyathiformis</i>	X	X
<i>Fuscoporia ferrea</i>	X		<i>Radulomyces confluens</i>		X
<i>Galerina marginata</i>	X		<i>Rhizomarasmus setosus</i>	X	
<i>Ganoderma applanatum</i>	X		<i>Rhodocollybia butyracea</i>	X	X
<i>Geastrum fimbriatum</i>	X		<i>Rhytisma acerinum</i>	X	
<i>Geastrum pectinatum</i>	X		<i>Rickenella fibula</i>		X
Glutinoglossum glutinosum	X		<i>Ripartites tricholoma f. helomorphus</i>	X	X
Guepiniopsis buccina		X	<i>Roridomyces roridus</i>		X
<i>Gymnopilus penetrans</i>	X		<i>Russula amara</i>	X	
<i>Gymnopus dryophilus</i>	X		<i>Russula cessans</i>	X	
<i>Gymnopus foetidus</i>	X		<i>Russula delica</i>	X	X
<i>Gymnopus fusipes</i>	X		<i>Russula graveolens</i>	X	
<i>Hebeloma laterinum</i>	X		<i>Russula nigricans</i>		X
<i>Hebeloma sinapizans</i>		X	<i>Russula ochroleuca</i>		X
<i>Helminthosphaeria clavariarum</i>	X		<i>Russula pseudointegra</i>	X	
<i>Helvella crispa</i>	X		<i>Russula puellaris</i>	X	
<i>Helvella macropus</i>		X	<i>Russula sanguinea</i>	X	
Hodophilus atropunctus	X		<i>Schizophyllum commune</i>		X
Hohenbuehelia auriscalpium	X		<i>Schizopora paradoxa</i>	X	
<i>Hydnum repandum</i>	X	X	<i>Scleroderma verrucosum</i>	X	
<i>Hygrocybe conica</i>	X		<i>Simocybe centunculus</i>	X	X
<i>Hygrophoropsis aurantiaca</i>		X	<i>Skeletocutis nivea</i>	X	
<i>Hygrophorus persoonii</i>		X	Sporothrix polyporicola	X	
<i>Hymenochaete rubiginosa</i>	X	X	<i>Steccherinum ochraceum</i>		X
<i>Hymenopellis radicata</i>	X		<i>Stereum hirsutum</i>	X	
<i>Hypholoma fasciculare</i>	X		<i>Strobilurus esculentus</i>	X	X
<i>Hypholoma lateritium</i>		X	<i>Stropharia coronilla</i>	X	
<i>Infundibulicybe gibba</i>		X	<i>Stropharia cyanea</i>	X	
<i>Inocybe asterospora</i>		X	<i>Suillus collinitus</i>	X	
<i>Inocybe geophylla</i>	X		<i>Tapinella panuoides</i>	X	
<i>Inocybe geophylla var. lilacina</i>	X		<i>Tephrocybe rancida</i>		X
<i>Ischnoderma benzoinum</i>	X		<i>Tremella mesenterica</i>		X
<i>Laccaria amethystina</i>	X		<i>Trichaptum abietinum</i>	X	

<i>Lactarius britannicus</i> f. <i>pseudofulvissimus</i>	X		<i>Tricholoma saponaceum</i>		X
<i>Lactarius chrysorrheus</i>		X	<i>Tricholoma stiparophyllum</i>	X	
<i>Lactarius deliciosus</i>	X		<i>Tricholoma sulphureum</i>		X
<i>Lactarius pyrogalus</i>	X		<i>Tubaria furfuracea</i>	X	
<i>Lactarius quietus</i>		X	<i>Vuilleminia comedens</i>	X	
<i>Lactarius sanguifluus</i>	X		<i>Xylaria hypoxylon</i>	X	X



De haut en bas : **Fig. 1.** - *Phellinus robustus* (D. GHYSELINCK) ; **Fig. 2.** - *Sporothrix polyporicola* (sur *Postia stiptica* – M. PAQUAY).

De haut en bas : **Fig. 3.** - *Aleurodiscus disciformis* ; **Fig. 4.** - *Lyophyllum aemiliae* (3 & 4 D. GHYSELINCK) ; **Fig. 5.** - *Lentinellus castoreus* (M. PAQUAY).

Nature, orchidées et autres fleurs du Portugal et du nord de l'Espagne

Samedi 18 novembre

Conférence de Daniel TYTECA, avec le concours de Jean-Louis GATHOYE

Cet exposé fait suite à celui de l'an dernier (voir *Barbouillons* n° 321), qui faisait la synthèse de mes quarante ans et quarante-et-un voyages de prospections au Portugal, depuis 1983. Ici je me concentre sur un seul voyage, effectué en compagnie de Jean-Louis GATHOYE entre le 19 mai et le 13 juin 2023, au cours duquel nous avons eu la chance de prospecter le Portugal de l'extrême sud à l'extrême nord, ainsi que la chaîne des Monts Cantabriques, répartis sur trois des régions du Nord de l'Espagne, la Castille, la Cantabrie et la Galice. Au cours de cette conférence et dans ce compte rendu, je ne vais pas me livrer à un inventaire exhaustif de nos observations, mais plutôt me concentrer sur quelques thèmes importants qui touchent notamment à la systématique des orchidées et à la conservation de la nature. L'exposé sera organisé et structuré plutôt chronologiquement, au fur et à mesure de nos déplacements dans les différentes régions. Il sera aussi guidé par les objectifs que nous nous étions fixés pour ces déplacements, et qui, comme on le verra, ont été plus ou moins bien réalisés, notamment en fonction des contingences climatiques. Il faut dire d'emblée que le Portugal et l'Espagne, comme de nombreuses régions d'Europe surtout dans les régions méditerranéennes, subissent de plein fouet l'assaut du changement climatique, se traduisant par des périodes de sécheresse à répétition, ce qui évidemment a un effet sur l'apparition et la floraison des espèces ciblées, et conduit plus largement à des épisodes de canicules et à de catastrophiques incendies de forêt.

L'épipactis du Portugal et ses positionnements phylogénétique et systématique

En 1988, j'avais eu la chance et le privilège de décrire une nouvelle espèce d'épipactis, l'épipactis du Portugal (*Epipactis lusitanica* : TYTECA 1988). A l'époque, j'étais bien loin de me douter du destin « fabuleux » de cette espèce. Dans les années qui ont suivi, l'espèce nouvelle a fait son chemin ; elle est maintenant reconnue auprès des orchidologues européens et des botanistes portugais (voir p.ex. <https://flora-on.pt/#/1Epipactis+lusitanica>).

Récemment, une importante étude de phylogénie moléculaire s'est penchée sur les *Epipactis* d'Europe (SRAMKO et al. 2019), en particulier les espèces proches d'*E. helleborine* (notre épipactis à feuilles larges), dont la systématique est particulièrement compliquée et a donné lieu, par le passé, à un foisonnement pléthorique de descriptions d'espèces, sous-espèces, variétés ... (voir p.ex. DELFORGE 2016 ; GRIEBL & PRESSER 2021). L'étude conclut en proposant des regroupements d'espèces sous la bannière de quelques « bonnes espèces » beaucoup moins nombreuses, et par là, contribue à une simplification de la systématique des *Epipactis*. Mais, pour tenter de le dire simplement, il apparaît aussi que le phylogramme⁵ d'*Epipactis helleborine* révèle celui-ci comme espèce largement paraphylétique⁶, du fait de la présence en son sein de nombreuses lignées considérées comme espèces distinctes en raison de leur autogamie (absence de pollinisation croisée ; p.ex. chez nous, *E. muelleri*, *E. neglecta*, *E. leptochila*, ...). Nous reviendrons sur cette particularité plus loin dans l'article, avec l'épipactis de Bugac.

Fait remarquable, qui va nous intéresser plus particulièrement ici, l'épipactis du Portugal apparaît, dans le phylogramme général du genre, près de la base du groupe d'*Epipactis helleborine*. Cela pourrait signifier que cette espèce peut être considérée comme primitive, proche de l'ancêtre du groupe, commun à toutes les espèces du groupe d'*E. helleborine* ! Cependant, un seul échantillon d'*E. lusitanica*, provenant de l'extrême sud, avait été utilisé pour cette étude, qui conclut que cette position plutôt insolite est purement accidentelle et devrait être confortée ou vérifiée par des analyses complémentaires.

Mais d'autres analyses phylogénétiques actuellement en cours, où interviennent plusieurs échantillons d'*E. lusitanica* prélevés par mes soins, au sud comme au nord du Portugal, semblent renforcer cette observation,

⁵ « En systématique, un phylogramme est un diagramme en forme d'arbre [...] représentant une phylogénie [ou arbre généalogique] dont les longueurs des branches sont proportionnelles au degré de divergence morphologique et/ou moléculaire entre les lignées évolutives qui le composent » (AUBERT 2017).

⁶ C'est-à-dire qu'elle exclut certaines lignées de descendants du fait de la divergence de caractères, considérées comme espèces distinctes. Les caractères en question proviennent de la propriété d'autogamie, en ce sens que la structure de la fleur induit une auto-pollinisation obligatoire, alors qu'*E. helleborine* est une espèce bien allogame, donc à fécondation croisée obligatoire.

l'espèce apparaissant vraiment comme proche des racines du groupe d'*E. helleborine*. Il ne m'appartient pas de dévoiler ou discuter ici les méthodes et résultats de ces analyses : il faudra en attendre la publication avant de pouvoir asseoir définitivement la position particulière d'*E. lusitanica* dans la phylogénie du groupe d'*E. helleborine*.

Toujours est-il que l'un des objectifs de notre voyage était précisément de récolter des échantillons d'*E. lusitanica*, au sud du Portugal, qui complètent les échantillons que j'avais récoltés au nord il y a quelques années⁷. Et nous voulions aussi encore étudier et photographier l'épipactis du Portugal, mais là c'est bien raté, la floraison de l'espèce étant terminée depuis plus d'un mois, en cette année chaude et sèche.

Figure 1. – Un individu à floraison tardive de l'épipactis du Portugal (*Epipactis lusitanica*), São Martinho das Amoreiras, Alentejo (Portugal, 21 mai 2023). →



La flore orchidologique remarquable des Monts Cantabriques

Un premier objectif de nos prospections dans les Monts Cantabriques était d'étudier, illustrer et mesurer les populations et espèces de *Dactylorhiza* observées dans cette région, appartenant au groupe de *D. sambucina*. En plus de *D. sambucina* lui-même, à large répartition montagnarde dans l'ensemble de l'Europe, et de *D. markusii*, à répartition plutôt ouest-méditerranéenne, toutes deux espèces diploïdes, il y a deux autres espèces provenant de croisements entre ces deux premières : le triploïde *D. insularis*, également distribué dans l'ouest du Bassin Méditerranéen, et le tétraploïde *D. cantabrica*, endémique des Monts Cantabriques. Il y avait donc de quoi s'amuser en théorie ! Hélas, les mauvaises conditions météorologiques du début du printemps, trop sèches et trop chaudes, en ont décidé autrement : tous les individus étaient soit séchés ou avortés, ou bien les quelques rares rescapés étaient déjà largement fructifiés, rendant impossible toute analyse morphométrique. Seuls deux ou trois individus de *D. insularis* montraient un aspect convenable, de même qu'un seul exemplaire de *D. sambucina*, observé à haute altitude.

Heureusement d'autres espèces d'orchidées ont montré de meilleures dispositions, et c'est ainsi que nous avons pu voir des belles stations d'*Orchis anthropophora*, *Himantoglossum hircinum*, *Dactylorhiza viridis*, *Androrchis* (= *Orchis*) *mascula*, du très rare *A. cazorensis*, que l'on s'attend plutôt à retrouver dans les Sierras du sud et de l'est de l'Espagne, ainsi que de divers *Ophrys* qui méritent que l'on s'y attarde quelque peu. Alors que nous n'en avons pas observé le moindre individu au Portugal, vu la saison avancée, les *Ophrys* étaient, étonnamment, relativement fréquents et localement abondants aux altitudes quelque peu élevées des Monts Cantabriques (voir Planche 1). La majorité d'entre eux sont plutôt des espèces méditerranéennes, comme *O. lutea*, *O. forestieri*, *O. ficalhoana*, *O. scolopax* ou *O. picta*. On y trouve aussi des espèces à répartition plus large, comme *O. apifera*, dont nous avons pu voir un hybride avec *O. scolopax*, et *O. sphegodes*, remarquable par ses importantes variations parmi lesquelles la présence occasionnelle d'un périanthe coloré. Proches de ce dernier, il nous faut aussi mentionner le remarquable *O. caloptera*, aux infinies variations, à répartition plutôt occidentale, remontant loin, jusqu'au littoral breton, et enfin *O. castellana*, endémique des hauts-plateaux du centre et du nord de l'Espagne.

Une mention spéciale doit tout de même être attribuée au Puerto de San Glorio, à 1600 mètres d'altitude, à la limite des régions de Cantabrie et de Castille. Il se trouve ici un biotope tout à fait particulier, qui fait se voisiner des espèces d'habitats diversifiés, comme des marais et tourbières à linagrettes et des prairies subalpines avec parfois des aspects de garrigue méditerranéenne. C'est ainsi que nous trouvons, côte à côte, les hygrophiles *Pedicularis mixta* et *Pinguicula grandiflora*, les montagnardes *Trollius eupopaeus* et *Viola cornuta*, la méditerranéenne

⁷ Pour rassurer le lecteur attentif, précisons que par « échantillon », nous voulons dire un morceau de feuille, suffisant pour les analyses moléculaires. La plante n'est donc nullement affectée par ce prélèvement.

Asphodelus sp. ... Parmi les orchidées, nous avons, mêlée à la dernière citée, *Neotinea ustulata*, les prairiales *Androrchis mascula* et *Dactylorhiza sambucina*, dont nous verrons ici le seul exemplaire encore fleuri – à fleurs rouges ! – et enfin la paludicole *D. incarnata*. Pour couronner le tout, un exemplaire hybride entre les deux *Dactylorhiza* que l'on vient de citer (Fig. 2). Ce biotope est tout à fait unique et nous espérons que les mesures sont prises pour qu'il soit sauvegardé !



Figure 2. – Entre ses deux parents, l'hybride entre *Dactylorhiza sambucina* (à gauche) et *D. incarnata* (à droite). Puerto de San Glorio, 1^{er} juin 2023.

Éléments remarquables de la Flore ibérique

Avant de revenir au Portugal, effectuons une petite pause qui nous permettra, au passage, d'évoquer des espèces autres que les orchidées, parfois tout aussi remarquables ambassadeurs de la Flore ibérique (voir Planche 2 et quelques autres exemples ci-après). Nous les passerons en revue dans l'ordre chronologique des observations.

En Algarve, près de la localité de São Bartolomeu de Messines, se trouve une des rares populations de la vipérine de Boissier (*Echium boissieri*), remarquable par sa taille élevée, jusqu'à 2,5 m, et ses fleurs blanches. L'ensemble, avec l'involucre vert, très pubescent, et les longs filets d'étamines rouges, est du plus bel effet (Pl. 2, n° 2). Cette vipérine est endémique de la Péninsule ibérique et du Maroc. Elle a été candidate au titre de « Planta do Ano » au Portugal en 2022 mais a malheureusement été devancée par une linaires ...

Toujours en Algarve, la Serra de Monchique, qui inclut le plus haut sommet de cette région, abrite quelques-uns des végétaux les plus remarquables du Portugal, dont certains endémiques. Parmi ceux-ci, mentionnons le rhododendron bétique (*Rhododendron ponticum* subsp. *baeticum*), formant des plages importantes près du sommet (Fig. 3), récemment en péril (du fait de l'abandon du pâturage en altitude), mais actuellement sous statut de protection et en régénération énergique. Une autre espèce, totalement endémique des Serra de Monchique et de Cercal, est la centaurée répondant au joli nom portugais de « centaurée jaune de Monchique » (*Cardosola amarela* de Monchique – *Centaurea crocata* – Pl. 2, n° 1). Chaque bractée de l'involucre se termine en pointe rétrécie noirâtre, ciliée, évoquant irrésistiblement l'aspect d'une tique ! Enfin, une caprifoliacée (anciennement dipsacacée), endémique maghrébo-ibérique, m'a frappé par son aspect en fruits, avec des calices scarieux ; il s'agit de la scabieuse simple (*Lomelosia simplex* – Pl. 2, N° 4). Ces calices sont communs à toutes les scabieuses, mais sont particulièrement développés chez celle-ci.

L'Espagne n'est pas en reste avec sa flore remarquable ! Inconnu chez nous, mais pas très rare dans l'ouest méditerranéen, est le coris de Montpellier (*Coris monspeliensis* – Fig. 4), sous-arbrisseau formant des coussinets semblables à ceux du thym, avec des curieuses fleurs violacées à pétales divisés, dont il est difficile de croire qu'il

s'agit d'une primulacée ! Mentionnons aussi au passage une autre centaurée jaune, la centaurée de Lagasca (*Centaurea lagascana* – dédiée au botaniste espagnol Marino Lagasca y Segura – Fig. 5). C'est à nouveau une endémique, des Monts Cantabriques cette fois.



Figure 3. – La Serra de Monchique, non loin du sommet, avec des plages importantes du rhododendron bétique, 20 mai 2023.



Figure 4. – Coris de Montpellier, Aguilar de Campoo, 28 mai 2023.



Figure 5. – Centaurée de Lagasca, Tarilonte de la Peña, 30 mai 2023.

Terminons ce tour d'horizon « non orchidéen » en évoquant à nouveau des espèces du Portugal, cette fois-ci au nord (Planche 2). Encore deux endémiques ibériques : la paradisée ou lis du Portugal (*Paradisea lusitanica* – Pl. 2, n° 3), proche parente du lis des Alpes, se trouve dans les massifs montagneux de la Péninsule ibérique, parfois en quantités importantes ; la pistorine (nom inventé pour la circonstance – *Pistorinia hispanica* – Pl. 2, n° 5), quant à elle, est une crassulacée très curieuse, annuelle, croissant de préférence sur les sols sableux, très rare au Portugal. Enfin, le pigamon « le plus beau » (encore un nom inventé – *Thalictrum speciosissimum* – Pl. 2, n° 6) est un peu plus répandu que les deux précédents, mais principalement dans la Péninsule ibérique. Il est remarquable avec ses énormes amas d'étamines longuement pédonculées.



Planche 1. – *Ophrys* des Monts Cantabriques. 1 – *O. forestieri*; 2 – *O. lutea*; 3 – *O. ficallhoana*; 4 – *O. castellana*; 5 – *O. sphegodes*; 6 – *O. caloptera*. 1, 2, 4, 6 – Aguilar de Campoo, 28 mai; 3, 5 – Mercadillo, 29 mai 2023.



Planche 2. – Fleurs du Portugal. 1 – *Centaurea crocata*, Serra de Monchique, 20 mai ; 2 – *Echium boissieri*, São Bartolomeu de Messines, 20 mai ; 3 – *Paradisea lusitanica*, Decermilo, 10 juin ; 4 – *Lomelosia simplex*, Benafim, 22 mai ; 5 – *Pistorinia hispanica*, Almendra, 11 juin ; 6 – *Thalictrum speciosissimum*, Decermilo, 10 juin. 1, 2, 4 – Algarve ; 3, 5, 6 – Beira Alta.

L'épipactis de Bugac

Reprenons le cours de nos orchidées portugaises ! Des découvertes restent toujours possibles dans ce pays, comme en témoigne la trouvaille de cet épipactis autogame sur les berges du Douro, un des fleuves importants du Portugal, à un endroit où il vient de cesser de tracer la frontière avec l'Espagne pour entrer totalement au Portugal. Comme cela est relaté dans un autre article (MONTEIRO et al. 2023), la plante a d'abord été repérée en 2019 par deux botanistes portugais, qui l'identifièrent à *E. fageticola*.



Figure 6. – Trois pieds d'*Epipactis bugacensis* dans son biotope portugais, Almendra (Beira Alta), 11 juin 2023. Le niveau très proche du Rio Douro est perceptible à l'arrière-plan.

Toutefois, le biotope assez particulier, une saulaie rivulaire (*Salix atrocinerea*) avec de l'eau en permanence à proximité (Fig. 6), le niveau moyen du Douro étant à environ 1 m, le sol sableux, ne cadraient pas avec cette première identification. La population fut examinée en 2021 et 2022 par des membres de l'AOSP (Associação de Orquideas Silvestres – Portugal), qui confrontèrent sa morphologie avec celle des espèces connues et conclurent qu'on avait affaire à une espèce jusqu'alors non répertoriée au Portugal, à savoir *Epipactis bugacensis* Robatsch, décrite des plaines de Hongrie centrale, près du village de Bugac, et repérée depuis lors en diverses régions d'Europe, jusqu'en France et en Espagne (voir la carte de répartition dans l'article de MONTEIRO et al. 2023). L'identification proposée alors suscita le doute parmi certains correspondants étrangers, dont j'étais.



Figure 7. – Fleur d'*Epipactis bugacensis* montrant le pollen pulvérulent (jaune) tombant sur le stigmate juste en-dessous, Almendra (Beira Alta), 11 juin 2023.

En 2023 j'eus l'occasion de revenir sur les lieux en compagnie de J.-L. GATHOYE et de nos amis portugais qui avaient participé à l'identification de la plante. Un examen attentif de la population et la prise de nombreuses photos montrant toutes ses particularités nous permit de conclure que l'identification proposée était bien adéquate, et que la Flore du Portugal comptait désormais une espèce de plus, très distincte des autres représentants du genre au Portugal. On voit à la Fig. 7 le pollen très pulvérulent, tombant assez rapidement sur le stigmate de la fleur, assurant sa fécondation par autopolinisation. L'épipactis de

Bugac fait partie d'un groupe d'épipactis autogames, constituant une lignée distincte au sein de la grande espèce *Epipactis helleborine*, dont nous avons parlé au début de l'article.

Identité confirmée du seul platanthère présent au Portugal, *Platanthera bifolia*

La description ou la réhabilitation récente d'espèces de platanthères (*Platanthera muelleri* et *P. fornicata*), à morphologie intermédiaire entre celles de nos espèces bien connues, *P. chlorantha* et *P. bifolia*, a suscité l'intérêt et des réactions parfois vives de la communauté des orchidologues européens (voir p.ex. DELFORGE 2020). Ceci a notamment abouti, dans certains cas, à remettre en doute les aires de répartition des espèces « classiques », essentiellement celle de *P. bifolia*, dû au fait que la morphologie et l'écologie de cette espèce, prises au sens strict, impliqueraient qu'elle soit beaucoup plus rare que



Figure 8. – Population portugaise de *Platanthera bifolia*, particulièrement bien fournie, dans une châtaigneraie de la municipalité d'Armamar (Beira Alta), 11 juin 2023.

considéré jusqu'alors. C'est ainsi que GRIEBL & PRESSER (2021) mirent en question l'aire générale de répartition de *P. bifolia*, qu'il fallait entièrement réapprécier et revalider, du fait que de nombreuses régions d'Europe auxquelles *P. bifolia* était auparavant familière, se voyaient réattribuer l'espèce réhabilitée *P. fornicata*.

Cela était de nature à remettre en question l'identification des platanthères du Portugal, puisqu'ils tombaient alors dans l'aire de répartition supposée de *P. fornicata*. Bien qu'étant persuadé du contraire, connaissant de longue date l'aspect, la morphologie et l'écologie typiques des populations portugaises, que j'ai continué à associer à *P. bifolia*, il m'échoyait⁸ de prouver que cette identification était toujours bien valide. Je mis donc à l'ordre du jour de ce voyage de 2023 les mesures morphométriques d'au moins une population portugaise de *P. cf bifolia*, en vue de la comparer, par analyse statistique multivariée, aux *Platanthera* pour lesquels je disposais de données analogues, ce qui était le cas de plusieurs populations belges de *P. chlorantha*, *P. muelleri*, *P. fornicata* et ... bien sûr, *P. bifolia* (TYTECA et al. 2024).



← **Figure 9.** – Fleur de *Platanthera bifolia*, Sátão (Beira Alta), 7 juin 2023.

Cela ne résista pas bien longtemps : en prenant comme caractères représentatifs les seules longueurs du labelle, de l'éperon et des caudicules des pollinies, ainsi que la distance entre les viscidies des mêmes caudicules⁹, la population analysée au Portugal fusionnait bien fermement avec les populations belges de *P. bifolia* (Fig. 9). Cela était absolument indubitable pour trois des caractères mentionnés (labelle, caudicules, distance). Pour le quatrième caractère (longueur de l'éperon), c'était un peu moins net, mais un article consulté (BATEMAN &

⁸ J'ai vérifié : cette forme conjuguée à l'imparfait est bien exacte, nonobstant le fait qu'elle ne doit pas être très souvent utilisée.

⁹ Pour un vocabulaire des parties florales des *Platanthera*, je renvoie le lecteur aux ouvrages généraux d'orchidologie, comme ceux de DELFORGE (2021) ou de BOURNERIAS, PRAT et al. (2005).

SEXTON 2008) signalait que la longueur de l'éperon de *P. bifolia* diminue en allant vers le nord, à raison de 2,2% par 100 km de latitude, ce qui cadrerait parfaitement bien avec les données belges et portugaises. Donc *P. bifolia* est bien le représentant du genre au Portugal.

L'AOSP (Associação de Orquídeas Silvestres – Portugal) et la conservation de la Nature au Portugal

La nature est encore riche au Portugal : avec une population humaine trois fois moins dense que celle de la Belgique, il y a encore de l'espace. Mais les menaces sont multiples et de nombreuses dégradations sont en cours, comme nous pouvons ici en citer trois exemples :

- À propos de *Platanthera bifolia*, dont nous venons de parler : le même article (TYTECA et al. 2024) énumère les neuf (ensembles de) populations recensées jusqu'ici au Portugal, avec leurs caractéristiques et leur évolution au cours des années récentes. Sur les neuf, deux ont été perdues récemment, par destruction des habitats ; trois sont en déclin ou non confirmées ; les quatre autres proviennent de prospections récentes, semblent en bon état de conservation, et trois d'entre elles présentent un nombre appréciable d'individus (voir Fig. 8) ; cependant l'évolution constatée des modes de gestion dans leurs types d'habitats font craindre qu'elles sont, elles aussi, menacées à plus ou moins brève échéance (transformation des châtaigneraies en vergers plus productifs ou en nouvelles zones vouées à l'agriculture intensive ; urbanisation ; constructions de routes ...). Cette espèce est heureusement reprise dans la liste rouge des espèces végétales du Portugal, en catégorie « en danger » (CARAPATO et al. 2020) ; mais cette « qualité » ne garantit absolument pas sa protection effective, la Loi de Conservation de la Nature étant encore moins avancée que chez nous et les appétits économiques bien trop grands.
- Le même genre de commentaires s'applique, en bien pire, à l'unique localité connue de *Neotinea (Orchis) ustulata*, que l'AOSP suit depuis sa découverte en 2010. Cette espèce est indiquée comme « en danger critique d'extinction » et régresse inexorablement, depuis une dizaine de pieds en 2010 à 0, 1 ou 2 les dernières années, pour le même genre de raisons que pour *P. bifolia*, avec en plus le surpâturage et le déboisement. L'effet que l'AOSP a obtenu par ses courriers pressants auprès de l'administration municipale, responsable du site, est une aggravation des dégradations, un effet que nous pourrions appeler, chez nous, l'« effet Merlemont ».
- A la fin de notre séjour, une excursion avec l'AOSP le 10 juin à Decermilo nous a fait découvrir un site absolument magnifique, une prairie miraculeusement conservée avec une diversité extraordinaire, dont plusieurs orchidées évidemment, ainsi que toute une flore typique des prairies de montagne du Portugal. Las ... juste en amont du cours d'eau qui traverse la prairie, est établi un centre récréatif avec « plage fluviale » et tout ce qui s'ensuit, comme cela a été montré à la conférence. Combien de temps faudra-t-il pour que ce site périclite à son tour ...

Bibliographie

- AUBERT D. 2017. *Classer le vivant : Les perspectives de la systématique évolutionniste moderne*. Ellipses, Paris, 496 pp.
- BATEMAN RM, SEXTON R. 2008. Is spur length of *Platanthera* species in the British Isles adaptively optimized or an evolutionary red herring? *Watsonia* **27**: 1-21.
- BOURNERIAS M, PRAT D (éds). 2005. Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg (2^{de} éd). Ouvrage collectif sous l'égide de la Société Française d'Orchidophilie. Avec la collaboration de AMARDEILH JP, AYMONIN GG, BOURNERIAS J, DEMANGE M, DEMARES M, DUSAK F, ENGEL R, FELDMANN P, GATHOYE JL, GERBAUD O, GEVAUDAN A, GUILLAUMIN JJ, JACQUET P, LEMOINE G, MELKI F, QUENTIN P, SCAPPATICCI G, SCHATZ B, SELOSSE MA, TYTECA D. Mèze, Biotope (Collection Parthénope), 504 pp.
- CARAPATO A, FRANCISCO A, PEREIRA P, PORTO M (éds). 2020. Lista Vermelha da Flora Vascular de Portugal Continental. Sociedade Portuguesa de Botânica, Associação Portuguesa de Ciência da Vegetação – PHYTOS e Instituto da Conservação da Natureza e das Florestas (coord). Coleção "Botânica em Português", Vol 7. Lisboa: Imprensa Nacional, 374 pp.
- DELFORGE P. 2016. Orchidées d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient. 4^{ème} éd. Delachaux & Niestlé, Paris, 544 pp.
- DELFORGE P. 2020. Détermination d'une platanthère dans les Hautes-Alpes (France) : tout se complique. *L'Orchidophile* **51** (225) : 177-186.
- DELFORGE P. 2021. Orchidées de France, de Suisse et du Benelux. 3^{ème} éd. Delachaux et Niestlé, Paris, 352pp.
- GRIEBEL N, PRESSER H. 2021. Orchideen Europas. Kosmos Naturführer : 496 pp.
- MONTEIRO C, URBANO H, BORGES L, OLIVEIRA M, PESSOA J, PEREIRA C, PEREIRA A, AREIAS F, MONTEIRO J, GATHOYE JL, TYTECA D. 2023. The Orchid Flora of Portugal - Addendum N. 9 - *Epipactis bugacensis*, a new species for Portugal. *J. Eur. Orch.* **55** (2-4): 470-484.
- SRAMKÓ G, PAUN O, BRANDRUD MK, LACZKO L, MOLNÁR AV, BATEMAN RM. 2019. Iterative allogamy-autogamy transitions drive actual and incipient speciation during the ongoing evolutionary radiation within the orchid genus *Epipactis* (Orchidaceae). *Annals of Botany* **124**: 481-497.
- TYTECA D. 1988. Orchidées du Portugal – *Epipactis lusitanica* sp. nov. *L'Orchidophile* **19** (84) : 217-222.
- TYTECA D, GATHOYE JL, MONTEIRO C, URBANO H, BORGES L, PESSOA J. 2024. The Orchid Flora of Portugal – Addendum N. 10 – Confirmation, distribution and protection of *Platanthera bifolia* in Portugal. *J. Eur. Orch.* **56**, forthcoming.

Gestion du Gros Tienne de Lavaux-Sainte-Anne

Samedi 2 décembre

Daniel TYTECA

Les jours pluvieux des semaines écoulées nous faisaient redouter la reprise de nos activités traditionnelles de gestion. Fort heureusement, nous avons pu bénéficier d'une journée fort frisquette, certes, mais totalement sèche ! Aussi est-ce pleins d'ardeur que nous avons assuré, pour la n^{ième} fois dans notre histoire, notre contribution à l'indispensable entretien de l'une des plus belles parcelles de nature de toute la région de Lesse et Lomme.

Quand je dis « nous », il faut quelque peu préciser : sur les **21 participants** à la journée d'aujourd'hui, c'est bien tristement 6 Naturalistes de la Haute-Lesse qu'il faut compter, fort opportunément renforcés par 5 membres du personnel d'Ardenne & Gaume ou associés, et **10** membres du SEMO, Studiegroep Europese en Mediterraane Orchideeën. Pour ces derniers, il s'agit de la troisième participation consécutive : leur enthousiasme ne faiblit pas et ils accomplissent ce travail comme un devoir à la cause de la conservation de la nature, par la force des choses mieux préservée chez nous en Wallonie que dans leurs lointaines provinces du Nord. C'est triste à dire, mais c'est avec un certain effroi que j'assiste, depuis quelques années, à une défection progressive de nos membres, atteints qui par un désintérêt ou une indifférence, qui par une délégation supposée de ce genre d'activités à d'autres plus professionnels, mais sans doute plus encore, atteints tout simplement par la limite d'âge qui est bien une caractéristique de notre association, qui malheureusement n'est pas la seule (ni la seule limite, ni la seule association) ... Que dire alors de nos amis flamands ; ils ne subissent pas, eux, le syndrome de vieillissement ?

... Car ce n'est pas qu'ici qu'ils interviennent, et ils en redemandent : arrivés au terme de la gestion programmée, sur l'heure de midi, pas mal d'entre nous s'en retournent dans leurs demeures, alors que ceux du SEMO accomplissent encore une dernière tâche, au sommet de la pente tout au fond de la réserve, où une petite clairière a été dégagée il y a quelques années, mais qui se voit inopportunistement envahie de ronces, empêchant la bonne recolonisation par la végétation et la faune typiques des pelouses calcicoles.

Trêve de lamentations ! Ne boudons pas notre plaisir de voir le Gros Tienne encore bien dégagé, pour une année de plus, de la végétation inopportuniste qui empêche les quelque dix-sept ou dix-huit espèces d'orchidées de prospérer, un record pour la région. Dix-sept ou dix-huit ? Serais-je donc devenu imprécis à ce point, de ne plus pouvoir compter adéquatement le nombre de mes plantes préférées ? Cela traduit simplement l'évolution des conceptions systématiques au cours des années récentes (et ce sera là la seule concession à la botanique pure et dure dans ce rapport) : Faut-il considérer l'« Ophrys du Gros Tienne » comme un simple hybride entre l'ophrys bourdon et l'ophrys abeille, ou une espèce en devenir ? (voir p.ex. *Barbouillons* N° 319). Et le platanthère courbé (*Platanthera fornicata*) est-il désormais le seul représentant du genre, là où on distinguait auparavant *P. bifolia* et *P. chlorantha* ? (*BB* multiples). Et que dire de la variété *minor* de l'*Epipactis helleborine* ? (*BB* N° 316).

... La relève serait-elle finalement assurée ?



Visite de la RN du Grand Quartier (Finnevaux – Baronville) et observations hivernales

Samedi 16 décembre 2023

Marc PAQUAY

La sortie du jour, prévue sur le thème « observations hivernales » s'est également orientée sur une visite de la RN du Grand Quartier.

Présentation du site du Grand Quartier, objectifs et gestion de la réserve

Le site, propriété de Natagora, s'étend sur 29 hectares. Il a été acquis et érigé en réserve naturelle en 2001. Au départ, l'ensemble était destiné à la construction d'un village de vacances. Dans les années septante, des mises à blanc partielles ont été réalisées dans ce boisement typique de Famenne (principalement de la chênaie avec quelques plantations d'épicéas) ; un réseau de chemins y a été aménagé. A la fin des années quatre-vingt, une forte opposition locale a fait capoter le projet et l'investisseur a finalement mis son terrain en vente. Natagora a pu acquérir le terrain dans le but de l'ériger en réserve naturelle, vu qu'il possédait toujours d'importantes qualités biologiques. Depuis, le site a été géré uniquement pour la nature, afin d'y accueillir un maximum de diversité biologique : aménagement de clairières prairiales (actuellement exploitées en fauche tardive), creusement d'un réseau de mares, entretien extensif des couloirs constitués par l'ancienne voirie. Depuis plus de trente ans, le site n'a fait que s'améliorer notamment grâce au grand développement des lisières internes. Tous les groupes biologiques y trouvent des conditions favorables et on peut dire que la mise en réserve et la gestion de ce site, abîmé au départ par l'exploitation humaine, sont des réussites.



Figure 1. – Clairières prairiales exploitées en fauche tardive (photo D. TYTECA).

Observations du jour

Dès qu'on aborde les lieux, on observe des îlots de bouleaux parmi le réseau de chemins. Cette espèce pionnière fut la première à recoloniser les mises à blanc. En sous-étage de ces bouleaux, peu longévifs, en cours de dépérissement, s'installent progressivement d'autres feuillus adaptés au sol en place : peupliers trembles, frênes, merisiers et enfin chênes. Le retour naturel de la forêt est en route et le phénomène entraîne une grande diversité d'espèces notamment en lien avec le bois mort. En parcourant le boisement, nous observons différentes espèces de polypores sur les bouleaux

(*Fomes fomentarius*, *Daedaleopsis confragosa*, *D. tricolor*, *Piptoporus betulinus*, *Tyromyces tephroleucus*, *Fomitopsis pinicola*, *Trametes versicolor*, *Polyporus brumalis*, *Hapalopilus rutilans*) de même que quelques autres espèces de champignons saproxyliques d'hiver : *Exidia glandulosa*, *E. truncata* et *E. recisa* (sur *Salix*), *Tremella foliacea* et *T. mesenterica*, *Plicaturopsis crispa*, *Schizophyllum commune*, *Phlebia radiata*, *Stereum subtomentosum*, ... Dans le sous-bois, quelques agaricoïdes persistent malgré que la saison touche à sa fin : *Hygrophorus persoonii*, *Collybia dryophila* et *C. butyracea*, *Laccaria laccata*, *Clitocybe nebularis* et *C. geotropa*. Dans les clairières herbeuses, nous observons une abondance de rosettes de succise des prés (*Succisa pratensis*), plante dont c'est ici un véritable fief. On notera que la bonne présence de cette fleur nous avait laissé espérer un retour du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), espèce en grave danger en Wallonie. Malheureusement, les populations locales se sont éteintes trop vite ...



Figure 2. - *Plicaturopsis crispa* sur le bouleau (photo D. TYTECA).



Figure 3. - *Phlebia radiata* (photo M. PAQUAY).

A l'extrémité est de la réserve, la forêt est laissée à sa libre évolution. Nous observons une parcelle remarquable à dominance de chêne dont le peuplement, extrêmement serré, évolue naturellement depuis une petite centaine d'années. Cette parcelle n'a subi aucune intervention humaine. Les magnifiques chênes en forte densité sont très élancés, bien droits, recherchant la lumière. La strate dominante est en parfaite santé et on constate une véritable cohabitation positive des pieds très proches les uns des autres. A contrario, la parcelle voisine - qui a été partiellement ouverte par des coupes d'éclaircies datant d'environ 35 ans - montre de nombreux dépérissements ... Cet exemple est à montrer aux sylviculteurs ! En lisière de la chênaie, nous admirons une magnifique vue sur la basse Famenne en direction de Focant. On distingue nettement le talus de la Calestienne et la virgation vers Revogne. Droit devant nous, vers le nord-est, on aperçoit les premières maisons du village de Wiesme et du hameau de Maisoncelles. Vers le nord, le talus schisteux de la Haute Famenne grimpe vers le Condroz. Nous rebroussons chemin pour terminer la visite de la réserve en empruntant les layons dont les bordures ont été récemment fauchées. Cette fauche très tardive avec exportation permet de réduire au maximum la destruction de la microfaune de la végétation herbacée, en plus de favoriser l'abondance des plantes à fleurs au printemps. Nous terminons la journée en discussions à propos des lisières aménagées : milieux semi-naturels remaniés mais néanmoins de grand intérêt ...



Figure 3. – Notre guide nous montre les bourrelets typiques à la base des branches de tremble (*Populus tremula* – photo V. LEMERCIER).



Figure 4. – Nous nous enfonçons dans la futaie dense de chênes, à l'est de la réserve (photo D. TYTECA).

Notule à propos du polypore *Tyromyces tephroleucus* (= *Postia tephroleuca*)

Lors d'une précédente sortie mycologique (voir rapport du 28/10) nous avons trouvé des exemplaires de *Tyromyces* de couleur jaune-orange poussant sur des perches mortes de bouleau à côté de *Tyromyces tephroleucus* (blanc-gris). Cette coloration est typique d'un autre *Tyromyces* rare (*T. kmetii*). Sur le terrain, nous l'avons identifié *T. kmetii* d'autant qu'il réagissait positivement en rouge au KOH, caractère marquant pour cette espèce. Suite à un échange de photo en gros plan, Daniel GHYSELINCK nous a fait la remarque judicieuse de la présence d'un parasite. Effectivement, on voit très bien les périthèces sur l'hyménium (cf figure jointe). Très curieusement, le polypore se teinte progressivement et complètement en jaune-orange par l'action d'un parasite (Ascomycète) du nom de *Protocrea pallida*. La réaction au KOH donne également une coloration rouge : tout y est pour la confusion avec *Tyromyces kmetii*, polypore du même genre et de couleur orange ! Grand Merci à Daniel pour sa remarque qui nous a permis de découvrir quelque chose de nouveau !

Les photos jointes illustrent le phénomène (Photos Marc PAQUAY – prises au Grand Quartier).



Figures 5 & 6. – Début d'attaque du parasite sur *Tyromyces tephroleucus* avec extension progressive de la couleur jaune-orange.



Figure 7. – *Tyromyces tephroleucus* devenu complètement orange par l'action de *Protocrea pallida*.

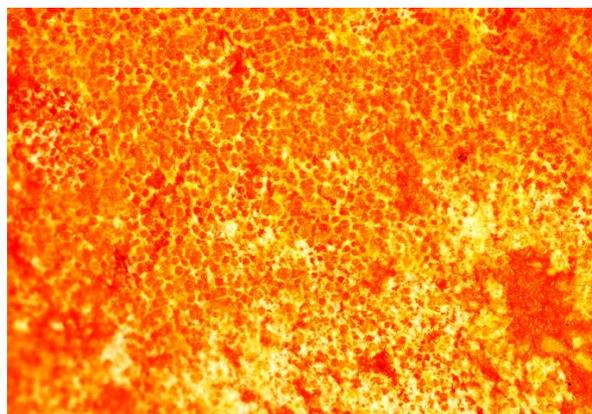


Figure 8. – Vue en gros plan (équivalente à une vue avec loupe 10x) du parasite *Protocrea pallida* (Ascomycète).

Réunion de la Commission Permanente de l'Environnement

Vendredi 3 novembre 2023 à Sohier

Participants : Véronique & Damien DELVAUX DE FENFFE, Jean-Claude LEBRUN, Corentin ROUSSEAU, Daniel TYTECA, Dominique PEETERS

Ordre du jour :

1. Carrière du Fond des Vaulx à Wellin : connaîtrait-on un épilogue ? (Damien DELVAUX)

Au début du mois février 2020, quelques-uns de nos membres nous alertaient à propos d'un projet, mené « en toute discrétion », concernant l'extension de la carrière du Fond des Vaux vers l'ouest en direction de Froidlieu. Ce projet se manifestait essentiellement par la présence de piquets de repérage suivant divers alignements à l'ouest de l'avancée actuelle de la carrière.

En prévision d'une éventuelle demande de révision du plan de secteur, le Comité des NHL décide de planifier trois prospections botaniques à différentes périodes de l'année, les 18 juillet 2020 (*Barbouillons* n°312, pp 21-26), 3 octobre 2020 (*Barbouillons* n°313, pp 22-27), et 15 mai 2021 (*Barbouillons* N°315, pp. 20-22). Une prospection mycologique viendra compléter cet inventaire, le 3 novembre 2020 (*Barbouillons* n°313, pp 35-36). En avril 2022, nous publions aussi un article de Clément CRISPIELS : « A propos de la Carrière du Fond des Vaulx » (*Barbouillons* n°318, p. 29).

Le 23 novembre 2021, les NHL ont été invités à présenter leurs préoccupations sur ce dossier devant la CCATM (Commission Consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité) de Wellin, devant les diverses parties prenantes (rapport de la réunion : *Barbouillons* n°317, p.51). Les coupures du journal L'Avenir du 20 décembre 2021 donnent une idée des enjeux. Elles mentionnent également la « vigilance » des Naturalistes de la Haute-Lesse.

Selon le plan original, cette extension impliquerait une révision de plan de secteur pour une surface de 47 ha, dont une partie sur site Natura 2000. Après la réunion de la CCATM, la carrière a ré-évalué les réserves disponibles et modifié son projet pour utiliser de manière plus optimale les ressources disponibles. La demande de révision du plan de secteur a été dès lors réduite à une superficie de 31 ha, dont 26 en zone forestière, en majorité communale, et 9.5 ha en zone Natura 2000.

La particularité de ce dossier est que la majorité des terrains nécessaires à l'extension de la carrière sont des terrains communaux. Le dossier est donc lié tout d'abord à la décision de la commune de vendre ou non les terrains nécessaires. Il s'agit d'une étape préliminaire indispensable et décisive avant de pouvoir entamer la procédure légale de demande de révision du plan de secteur et de permis d'exploitation, avec les consultations publiques associées.

Près d'un an après, nous (Damien DELVAUX et Daniel TYTECA) avons été invités à assister à une réunion communale de Wellin, le 27 octobre 2022, dans la perspective de la mise en place d'un groupe de travail faisant intervenir les représentants des carriers et nous-mêmes, naturalistes, pour étudier les pistes de solutions. Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 30 novembre suivant, pour un premier tour d'horizon et pour préciser la méthode de travail. Afin d'équilibrer notre représentation devant quatre représentants de la carrière et de leur consultant environnemental, nous avons obtenu que Natagora soit également représenté (Patrick LIGHEZZOLO). Le groupe de travail a effectué ses travaux de janvier à juin 2023.

Un dossier préparé par les Naturalistes de la Haute-Lesse ASBL a été présenté au groupe de travail le 6 mars 2023. Intitulé « L'extension possible de la Carrière du Fond des Vaulx et la protection du Bois de Hart (Commune de Wellin) », il est basé sur les rapports des prospections des Naturalistes de la Haute-Lesse dans le bois de Hart. Il a été compilé et synthétisé par Daniel TYTECA, avec le concours de Damien DELVAUX DE FENFFE, Arlette GELIN, Marc PAQUAY et Gisèle WEYEMBERGH.

Sur base de ce rapport et des observations de l'expert environnemental de la carrière, le groupe de travail a examiné les espèces et habitats présents actuellement dans le site et dans l'extension projetée. Il a examiné

ensuite les compensations à envisager si l'extension de la carrière se réalise, selon le principe : Eviter → Réduire → Compenser. Un total de 8 zones susceptibles de compensation a été proposé par la carrière, toutes déjà en sa propriété. Elles ont été classées selon leur intérêt potentiel. Le paradoxe est que toutes les zones de compensation proposées appartiennent déjà à la carrière, alors que l'extension de la zone d'exploitation est propriété de la commune.

Un Rapport synthétique de réflexion Extension des Carrières du Fond des Vaulx de 31 pages a été préparé et remis au Collège communal pour sa réunion du jeudi 29 septembre 2023. Au cours de la séance, le Bourgmestre de Wellin, Benoît CLOSSON, rejoint par les membres de sa majorité, a exprimé ses réticences par rapport au projet d'extension de la carrière. La vidéo de la séance publique est disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=k3tn3BbL0CQ>.

A la suite de cette réunion, le carrier a fait une offre d'achat du terrain communal en séance privée.

Le 6 octobre, nous avons reçu un communiqué de Wellin dont voici quelques extraits :

Communiqué de Wellin dem@in - Conseil communal du 28 septembre 2023

Extension des Carrières du Fond des Vaulx à Wellin : la majorité réticente au projet et l'opposition ne se mouille pas.

Dans le courant de l'année 2019, les propriétaires de la Carrière du Fond des Vaulx ont exprimé leur intention de solliciter une modification du plan de secteur afin d'étendre la zone d'extraction, en achetant 35 hectares de bois communaux.

L'intérêt pour la Commune vise à maintenir l'emploi et une recette fiscale, ainsi qu'à obtenir une plus-value pour les finances communales lors de la vente des bois concernés. La demande des investisseurs privés a été mise en pause en raison de la crise du covid-19.

Après consultation de la commission citoyenne (CCATM) et une visite de terrain, le Collège a pris conscience de l'effet dévastateur sur les écosystèmes, sur la biodiversité à tous les étages de cette forêt résiliente, sur la nappe phréatique, sur le cycle du CO2 et même sur le microclimat local avec la minéralisation du sol inhérente à l'activité de carrière. Les aspects récréatifs de ces bois connus de tous les wellinois (balades pédestres, VTT, équitation, ...) doivent être pris en considération.

L'avis des citoyens composant la CCATM est défavorable, considérant aussi qu'on ne peut sacrifier les bénéfices à long terme de ce bois au motif d'une recette à court terme (30 ans d'exploitation supplémentaire). Les générations futures ne peuvent être sacrifiées.

Fin 2022, face à la complexité de ce dossier très technique, le Collège a souhaité poursuivre la réflexion en proposant la constitution d'un groupe d'experts chargé d'évaluer les impacts environnementaux.

Les conclusions de ce groupe d'experts ont été présentées au Conseil communal de ce 28 septembre 2023. Il en ressort que des divergences restent importantes entre les investisseurs et les « naturalistes ». Le DNF local a clairement formulé son opposition à la vente de cette forêt communale.

Face à ces constats, le Collège communal est donc réticent à la poursuite des négociations, estimant que la préservation de l'environnement et des écosystèmes est prioritaire. A ce stade, dans le doute, il convient d'appliquer le principe de précaution.

....

Nous sommes convaincus qu'en protégeant notre forêt communale, nous faisons un choix pour l'avenir, un choix qui honore la confiance que les citoyens nous ont accordée !

Le 3 octobre, la RTBF publie un communiqué radiophonique intitulé : « La commune de Wellin ne veut plus vendre ses bois communaux pour l'extension de la carrière » : <https://www.rtbf.be/article/la-commune-de-wellin-ne-veut-plus-vendre-ses-bois-communaux-pour-l-extension-de-la-carriere-11265421>.

A Wellin, en 2019, les propriétaires de la carrière du Fonds des Vaux entamaient les démarches pour étendre leur activité sur une trentaine d'hectares, dont 24 hectares de bois communaux. Si au départ, la commune de Wellin se montrait plutôt favorable, différents éléments incitent aujourd'hui le Collège communal à ne pas vendre les bois. Avant de vendre 24 hectares de bois communaux, la commune a fait appel à un groupe d'experts. La commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité a

aussi été consultée et le Collège communal s'est rendu sur le terrain pour constater que les écosystèmes et la biodiversité étaient menacées par cette extension. " La sécheresse, les inondations de 2021 ou la tornade de Beauraing, commune voisine prouvent la réalité du réchauffement climatique ", explique Benoît CLOSSON, Bourgmestre de Wellin, "et nous devons en tenir compte dans nos décisions ! "

Fin d'exploitation dans 10 ans ?

Sans cette extension, la carrière en a encore pour 8 à 10 ans d'exploitation du gisement actuel. "Lorsque la carrière arrivera en fin d'exploitation, le pouvoir politique, quel qu'il soit à ce moment-là, devra intégrer des mesures de soutien et d'accompagnement de personnes qui risquent de perdre leur emploi ", ajoute le Bourgmestre. Benoît CLOSSON affirme aussi vouloir développer l'activité économique notamment via l'extension en cours du parc (d'activités) à Halma, avec des normes environnementales plus strictes. Lors du dernier conseil communal, la minorité a réclamé une consultation populaire sur l'extension de la carrière, mais à un an des élections communales, les consultations ne sont plus autorisées !

Ce long dossier connaît donc un épilogue heureux, mais est-il définitif ? Comme écrit plus haut, la majorité des terrains concernés par cette extension sont des terrains communaux de sorte que la décision de la commune de ne pas les vendre suffit à arrêter le projet actuel. Il n'a donc pas été refusé pour une question de révision du plan de secteur ni de permis d'exploitation. Il faudra par conséquent rester vigilant car on n'est pas à l'abri d'une reprise des négociations après les prochaines élections communales. La Newsletter de TVLux du 15 novembre refait le point en donnant la parole au Bourgmestre de Wellin et au responsable de la carrière : <https://www.tvlux.be/video/info/wellin-rejette-la-demande-d-extension-des-carrieres-du-fond-des-vaulx44253.html#>.

Rapports et articles dans la Chronique de l'Environnement :

- Barbouillons n°312 (pp. 44-45), 315 (p. 58), 317 (p. 51) ;
- A propos de la Carrière du Fond des Vaulx – Clément Crispiels (Barbouillons n°318, p. 29) ;
- Projet d'extension de la Carrière du Fond des Vaulx à Wellin (Daniel Tyteca et Damien Delvaux (Barbouillons n° 322, p. 59) ;
- Rapports du Groupe de travail sur l'extension de la Carrière du Fond des Vaulx à la CPE-NHL :
 - du 17 mars 2023 (Barbouillons n° 322, p. 60) ;
 - du 5 mai 2023 (Barbouillons n° 323, p. 52).

2. Révision de la Loi de la Conservation de la Nature : où en sommes-nous ? (Daniel TYTECA)

Suite à nos réflexions récentes sur le thème de la Loi de la Conservation de la Nature (LCN), suscitées notamment par l'évolution récente de la problématique du Bois de la Héronnerie (voir Barbouillons n° 322, pp. 36-58), et dans le contexte de la révision de la LCN, actuellement en cours, nous étions toujours impatients et frustrés de ne voir rien venir.

Par ailleurs, j'ai été amené à participer à une visio-conférence organisée le 20 septembre 2023 pour le groupe des Volontaires Natagora, sur le thème de la révision de la LCN. J'ai à cette occasion développé une note synthétisant mes réflexions sur le sujet.

J'ai pris la liberté d'envoyer personnellement, et au nom des Naturalistes, cette synthèse au Cabinet de la Ministre Céline TELLIER. Je vous propose ci-après la lecture de ce texte, précédé de mon message à la Ministre, et suivi de la réponse reçue de la Ministre.

Madame Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être Animal – le 29 octobre 2023

Madame la Ministre,

C'est peut-être trop tardivement, veuillez m'en excuser, que je prends la plume pour vous soumettre quelques réflexions personnelles sur la Loi de la Conservation de la Nature (LCN), récemment soumise à révision.

Œuvrant au sein des Naturalistes de la Haute-Lesse et d'autres associations de conservation de la nature depuis bon nombre d'années, j'ai été confronté ces derniers temps à des situations critiques en lien direct avec la conservation de la nature, dont deux vous sont particulièrement connues : le Bois d'Ellinchamps à Tellin et le Bois

de la Héronnerie à Lessive (Rochefort). Dans les deux cas, pour des raisons différentes, nous avons été amenés à faire intervenir la LCN, avec plus de succès dans la première situation que dans la seconde. En attaché, vous trouverez un dossier extrait de notre revue trimestrielle (Les Barbouillons n° 322), rassemblant nos conclusions et prises de positions dans ces deux dossiers.

Ayant été amené plus récemment à participer à une visioconférence organisée par Natagora sur le thème de la révision de la LCN (sous la coordination d'Amaury FRAENKEL), j'ai été amené à réfléchir plus avant, ce qui m'a conduit à rédiger le second document fourni en attaché, contenant quelques conclusions que je voudrais vous soumettre, en espérant qu'il ne soit pas trop tard. J'ai été particulièrement motivé par le fait que le cas du Bois de la Héronnerie est loin d'être solutionné et que peut-être il est déjà trop tard.

Entre-temps, nous (Natur. Hte-Lesse et Natagora) avons eu la chance de participer à un groupe de travail mis en place par la commune de Wellin, à propos du projet d'extension de la Carrière du Fond des Vaulx à Wellin. Il vous intéressera peut-être d'apprendre que, suite à nos pourparlers et discussions, la commune a décidé de ne plus vendre ses bois communaux, mettant ainsi fin aux perspectives d'extension de la carrière, pour des raisons de conservation de la nature et de la biodiversité (<https://www.rtf.be/article/la-commune-de-wellin-ne-veut-plus-vendre-ses-bois-communaux-pour-l-extension-de-la-carriere-11265421>). Comme quoi il ne faut pas désespérer ... mais cette décision est peut-être encore trop fragile à l'heure actuelle [voir plus haut notre dossier consacré à ce sujet !]

Je vous remercie de m'avoir lu jusqu'ici et vous adresse, Madame la Ministre, mes salutations dévouées.

Daniel TYTECA
Prof. émérite à l'UCLouvain
Vice-Président des Naturalistes de la Haute-Lesse
Collaborateur actif à Natagora, Ardenne & Gaume, aux Naturalistes belges

Quelques réflexions sur la Loi de la Conservation de la Nature (LCN) et sa révision de septembre 2023 – De l'importance des ponts mycorhiziens

Daniel Tyteca, 19 – 20 septembre 2023

Le temps m'a manqué pour passer complètement en revue, dans les temps voulus, le texte complet de la LCN et surtout sa révision de septembre 2023. Je me limiterai donc à proposer ci-après quelques réflexions suscitées par mon expérience personnelle en matière d'application de la Loi, dans des situations où, pour une raison ou une autre, celle-ci n'a pas pu se matérialiser. Plus précisément, nous avons été confrontés à des situations où, bien qu'ayant affaire à des espèces protégées par la LCN (annexe VI.b de la liste rouge des espèces végétales menacées de Wallonie), leur habitat n'a pas pu bénéficier de mesures indispensables de sauvegarde. Et d'après mon expérience, ce cas est loin d'être unique, à un point tel qu'on pouvait s'interroger sur l'utilité et la pertinence de ladite Loi, au moins dans sa version d'avant révision.

Ma réflexion va au-delà de la simple protection d'individus d'espèces protégées considérés indépendamment de leur milieu naturel. La Loi (sous sa forme originelle) en tient déjà compte, puisqu'on parle de l'interdiction de « détériorer ou détruire intentionnellement les habitats naturels dans lesquels la présence de ces espèces est établie ». L'important est de savoir ce qu'on entend par « habitat ». Et peut-être cette notion elle-même est-elle trop restrictive. Je m'explique : dans la nature, les espèces ne vivent pas indépendamment les unes des autres. Des liens s'établissent, des chaînes trophiques se construisent, de façon telle que la présence de telle ou telle espèce en un lieu n'est pas liée purement au hasard, mais est rendue possible par la présence d'autres espèces bien précises, auxquelles la présence de la première est elle-même indispensable ; on parle d'« **écosystèmes** », ensembles d'espèces ayant établi des relations de prédation – coopération – symbiose – ... en un lieu donné, en équilibre avec les conditions physiques de pente, d'exposition, de disponibilité en ressources nutritives – minérales – hydriques – ... Ces notions apparaîtront triviales au naturaliste ou à l'écologue accompli, mais force est de constater que leur mise en œuvre et en pratique n'a jusqu'ici pas présidé aux décisions prises au regard de la Loi de la Conservation de la Nature. Celles-ci se sont trop souvent, par le passé, prises par rapport à l'interdiction de cueillir ou prélever des individus des espèces protégées, voire de les manipuler en vue d'études morphologiques, moléculaires, génétiques ...

... Études pour lesquelles bien souvent les scientifiques sont confrontés à l'obligation d'introduire des demandes de dérogation, sous la forme de formulaires de demande fastidieux, alors qu'en dehors de cela, aucune opposition n'est formulée quand il s'agit de détruire ou détériorer des sites ou habitats, sous couvert de l'« intérêt supérieur » de la mise en œuvre d'activités socio-économiques jugées prééminentes pour l'intérêt de la population (humaine).

On ne peut donc qu'espérer, supposer, que la nouvelle version de la Loi de la Conservation de la Nature ira bien au-delà de ces préoccupations socio-économiques, et qu'il sera désormais possible de la mettre en œuvre pour éviter la destruction de sites ou d'habitats majeurs. Je voudrais maintenant citer et expliciter l'une ou l'autre des situations par rapport auxquelles on peut s'attendre à ce qu'aient été prises les dispositions souhaitables. Je vais pour cela, comme annoncé, me baser notamment sur des situations réelles vécues, qui m'ont porté à aller plus loin que la simple considération de la relation espèce – habitat.

La première préoccupation qu'on doit avoir, est de se pencher sur les « fameux » **services** rendus par les écosystèmes, déjà largement débattus, services permettant un gain financier dans différents domaines ayant trait à l'activité socio-économique : régulation du climat, régulation hydrologique, lutte contre l'érosion, pollinisation, fourniture de ressources alimentaires ou autres, services culturels ou de récréation, ... L'appréciation de ces services à leur juste valeur devrait à l'avenir largement justifier que soient prises les mesures adéquates en vue de la sauvegarde des écosystèmes, l'éternel problème étant de faire prévaloir des valeurs publiques, dans le long terme, en regard des valeurs privées provenant de prélèvements immédiats.

Ensuite, une autre préoccupation qui doit avoir présidé à la révision de la LCN concerne le fonctionnement des écosystèmes, par la mise en place des **réseaux écologiques** désormais bien connus. Je retrouve effectivement cet aspect des choses en regardant sommairement la version révisée de la LCN.

Venons-en enfin à la problématique des relations plus rapprochées des êtres vivants entre eux. La question des chaînes alimentaires, des dépendances plantes – pollinisateurs, de diverses symbioses, ... des relations plantes – champignons enfin, souvent bilatérales et exclusives, pour ne pas parler des dépendances complexes qui se tissent avec les microorganismes, doit aussi entrer en ligne de compte pour l'élaboration d'une LCN qui se respecte. La survie d'un des membres du couple ou du réseau peut s'avérer cruciale pour la survie des autres, et réciproquement. Si les chaînes alimentaires, les symbioses, les dépendances plantes – pollinisateurs, ..., sont généralement de mieux en mieux connues, beaucoup reste encore à découvrir en ce qui concerne les relations mycorhiziennes, où les champignons jouent un rôle de premier plan, encore imparfaitement connu. Diverses études récentes se sont penchées sur ces dépendances (p.ex. WOHLLEBEN 2017 ; SHELDRAKE 2020), dont certaines montrent que les échanges peuvent aller vers plus que simplement deux partenaires ; on parle alors de pont mycorhizien (DODELIN & SELOSSE 2011).

Si les relations plantes – champignons sont largement répandues, certaines familles de plantes, comme les Orchidées, en sont davantage dépendantes que d'autres. Certaines orchidées sont même impliquées dans des ponts mycorhiziens, expliquant que certains représentants de cette famille de plantes reçoivent, de la part de certains arbres, des éléments indispensables à leur subsistance, par l'intermédiaire du champignon mycorhizien. De telles dépendances expliquent que, dans le cas d'exploitation forestière trop intensive, certaines orchidées soient parmi les premières espèces à disparaître, comme l'épipactis pourpre (*Epipactis purpurata* subsp. *kuenkeleana* – AKHALKATSI et al. 2014).

Nous avons vécu récemment le cas du Bois de la Héronnerie (voir le bulletin des Naturalistes de la Haute-Lesse, *Les Barbouillons*, notamment les n° 312, 316, 322, 323, 324). Ce bois est notamment constitué de vieilles chênaies fameniennes, avec des chênes plus que (bi-)centenaires. Il abrite l'une des populations importantes, en région Lesse et Lomme, de l'épipactis pourpre (*Epipactis purpurata*), orchidée rare en Région wallonne, figurant dans l'Annexe VI.b. Cette espèce est considérée comme caractéristique des vieilles forêts stabilisées, sur sols profonds. Le Bois a été, au cours des derniers mois et années, l'objet de spéculations immobilières importantes, ayant conduit, en fin de compte, à l'abattage d'un nombre significatif de plus de 150 vieux chênes dans la zone où croissent les *Epipactis* ou à proximité. Le DNF (Département Nature et Forêts), consulté, a estimé que la coupe était légère et qu'il n'y avait pas atteinte à la sauvegarde des populations d'orchidées. C'est un avis prématuré et qui doit à tout le moins faire l'objet d'un suivi au cours des années qui suivent, la physionomie de la forêt ayant été significativement modifiée suite à ces opérations d'abattage.

Conclusions

De cette étude de cas, je retire trois conclusions dans le cadre de la révision de la Loi de la Conservation de la Nature, se traduisant par des principes que l'on se doit de pouvoir adopter :

- La désignation de certaines espèces (en l'occurrence, ici, l'épipactis pourpre) devant faire l'objet de protection doit s'assortir des conditions permettant d'assurer leur survie (en l'occurrence, la sauvegarde des champignons mycorhiziens, et par le biais des **ponts mycorhiziens**, des arbres auxquels ces derniers sont associés) ;
- Les **forêts** jouent un rôle primordial dans la sauvegarde de la biodiversité, et doivent faire l'objet d'attentions particulières (TYTECA 2022) ;

- Un principe qui doit gouverner la gestion de certaines ressources particulières, comme la forêt, doit être le **principe de précaution**.

Épilogue

N'ayant pu examiner en détail la proposition d'amendement de la LCN (texte de 178 pages !), je ne suis pas en mesure de dire si les éléments importants que l'on vient d'évoquer y figurent. Toutefois, en guise de boutade (?), je me suis permis une recherche par mots-clés dans le texte complet de la révision de la LCN, avec les résultats suivants, qui me paraissent édifiants et me confortent dans l'idée que non, les éléments importants (ou du moins qui me paraissent comme tels) n'y figurent pas :

Mot-clé	Occurrences	Mot-clé	Occurrences	Mot-clé	Occurrences
Symbiose	0	Chaîne	0	Précaution	1
Mycorhize	0	Pollinisation	1	Orchidée	0
Champignon	0	Mycélium	0	Déplacement	10

Il est symptomatique que le mot « déplacement » figure dix fois dans cette recherche ; les autres : zéro fois pour six des mots, une fois pour deux des mots. « Pollinisation » intervient dans les services écosystémiques ; « précaution », dans une note de bas de page. Pour « déplacement », force est de constater qu'il s'agit encore bien souvent de déplacer des individus ou des populations, dans une logique de réparation, alors qu'à notre époque, c'est plutôt de prévention qu'il faudrait parler. Et « prévention » justement, intervient-il ? Oui, quatorze fois. Ouf !

Références

- AKHALKATSI M, ARABULI G, LORENZ R. 2014. Orchids as indicator species of forest disturbances on limestone quarry in Georgia (South Caucasus). *Journal Europäischer Orchideen* **46** (1): 123-160.
- DODELIN B, SELOSSE MA. 2011. Orchidées et champignons : une porte vers les réseaux mycorhiziens. *Bull. mycol. bot. Dauphiné-Savoie* **202** : 75-83.
- SHELDRAKE M. 2020. Entangled life – How Fungi make our worlds, change our minds and shape our futures. The Bodley Head, London: 358 pp. En particulier le chapitre 6 : Wood Wide Webs.
- TYTECA D. 2022. Observations sur les espèces et hybrides d'*Epipactis* en Lesse et Lomme (Rochefort, Province de Namur, Belgique) : la biodiversité à l'œuvre dans les espaces forestiers. *Naturalistes belges* **103** (1) : 1-9.
- WOHLLEBEN P. 2017. La vie secrète des arbres – Ce qu'ils ressentent, comment ils communiquent, un monde inconnu s'ouvre à nous. Éditions de Noyelles, Paris, 336 pp.

Réponse de la Ministre Mme Céline TELLIER, 4 novembre 2023 (par courriel)

Cher Monsieur Tyteca,

Merci beaucoup pour vos réflexions approfondies que j'ai transmises à mon équipe pour analyse.
En vous remerciant pour votre engagement en faveur de la nature,
Bien cordialement,

Céline Tellier

3. Square de l'Amicale à Rochefort : derniers développements (Arlette GELIN)

Lettre adressée par Arlette GELIN à la Ministre Céline TELLIER

Natagora
Naturalistes de la Haute Lesse
Brin de Jasette : groupe de Seniors

Madame la Ministre Tellier
Espace public de Wallonie
Ministère de la Nature, de l'Environnement, du
Développement et de la Ruralité,
Rue d'Harscamp, 22
5000 NAMUR

Madame la Ministre,

Par la présente, nous souhaitons porter à votre attention les développements récents d'un dossier épineux existant entre l'Administration Communale de Rochefort et diverses associations actives dans l'entité, à vocation naturaliste et culturelle.

Ce différend porte sur le réaménagement au cœur de Rochefort d'un trop rare espace vert urbain : le Square de l'Amicale, jouxtant en surplomb le Parc des Roches. Les premiers projets visant à modifier cet espace remontent à une vingtaine d'années.

Certains aspects de la nouvelle version des projets portés aujourd'hui par la commune nous heurtent, plus précisément l'abattage de 6 beaux arbres, ainsi que celui de plusieurs arbres du Parc des Roches, classé.

Suite au dépôt d'une nouvelle version, le fonctionnaire délégué auprès de la S.P. W. a émis le 3 mai 2022, un avis négatif conduisant à un refus du permis d'urbanisme sollicité par la Ville de Rochefort. Rapidement, cette dernière a introduit un recours. Le 5 septembre 2022, le permis est finalement octroyé par Monsieur le Ministre Willy Borsus.

Cette décision incompréhensible a été prise malgré plusieurs avis négatifs émanant de la CCAT, de la Commission Royale des Monuments, des Sites, des Fouilles et de l'Agence Wallonne du Patrimoine. A ces avis négatifs se superposaient des réserves circonstanciées émises par la zone de secours locale (Dinaphi), le S.P. W. mobilité et par vos propres services du S.P.W. Environnement !

On a donc fait fi de tous ces avis défavorables.

Quel est encore le rôle de ces commissions censées protéger le territoire wallon ?

Pour des raisons budgétaires, la Ville de Rochefort a revu ses ambitions à la baisse.

L'infrastructure qui devait être construite sur l'espace récupéré par la coupe des arbres a été réduite et sera remplacée par une vaste tonnelle qui pourrait s'insérer entre ceux-ci et ne justifierait donc plus leur suppression. Quant au revêtement proposé, dans quelle mesure sera-t-il perméable ? N'oublions pas que Rochefort a payé un lourd tribut lors des inondations de juillet 2021.

Il n'en reste pas moins que l'abattage des 6 arbres du Square et la coupe sombre programmée dans le Parc des Roches nous révoltent. Les autorités communales affirment que les arbres sont malades. Sur quoi se basent-elles ? Lors d'une rencontre avec un groupe de seniors « Brin de Jasette », l'Echevin Lejeune a exhibé un certificat d'urbanisme permettant l'abattage des arbres ; nulle part, il n'était fait mention de la mauvaise santé des arbres. Le cantonnement du DNF de Rochefort n'était même pas au courant.

L'élimination des arbres va à contre-courant des politiques encouragées par la Région Wallonne, dans la lignée des recommandations dictées par des communautés scientifiques telles que le GIEC, visant à multiplier les espaces verts urbains. On tente de nous rassurer en promettant la plantation de jeunes arbres ; la pérennité de ceux-ci nous semble d'ores-et-déjà compromise en raison du réchauffement climatique et des sécheresses récurrentes.

Les différentes moutures successives de ce projet ont suscité une vive opposition citoyenne rochefortoise, et une pétition circule ; plus de 1.000 signatures sont déjà enregistrées.

Les travaux d'abattage devraient débuter en automne, et nous y sommes, les arbres sont en sursis, il y a donc urgence !

Nous vous demandons instamment, dans le cadre des compétences qui sont les vôtres, de vous saisir du dossier et qu'en toute transparence, le rapport du DNF de Dinant soit rendu public.

Recevez, Madame la Ministre, tous nos remerciements pour l'attention que vous apporterez à ce dossier et l'assurance de notre considération pour votre action.

Réponse de la Ministre Mme Céline TELLIER, 25 octobre 2023



CELINE TELLIER
MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,
DE LA FORET, DE LA RURALITE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL
GOVERNEMENT WALLON

Namur, le 25 OCT. 2023

Mouvement « Aux arbres, citoyens ! »
Rue Jacquet 4
5580 Rochefort

Personne de contact :
Pauline Seldeslachts
081/253.808
pauline.seldeslachts@gov.wallonie.be

Nos Réf. : CeT/JuB/EsT/PaS/ChW/23-2119

Concerne : Abattage d'arbres

Madame,
Monsieur,

Votre interpellation relative à l'abattage de plusieurs arbres dans le cadre du réaménagement du Square de l'Amicale à Rochefort m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

J'entends et comprends aisément votre réaction à l'égard de l'abattage de ces arbres. Je tiens également à saluer l'attention que vous portez au patrimoine arboré wallon ainsi que votre engagement en faveur de la biodiversité, que je partage profondément.

Vous avez raison, il n'est plus à démontrer que les espaces verts apportent des bénéfices indéniables, tant sur la santé que sur l'atténuation des effets liés aux dérèglements climatiques. C'est donc dans cet esprit que la Wallonie, sur ma proposition et celle du Ministre en charge du climat Philippe Henry, a lancé différents appels à projets visant à favoriser la végétalisation des villes et villages de Wallonie.

Comme vous le savez, l'abattage d'arbres dans le cadre d'un permis d'urbanisme relève de la compétence de mon collègue en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, le Ministre Willy Borsus. Je ne manque aucune occasion de le sensibiliser à l'importance de protéger davantage les arbres et les haies et ai déjà eu l'occasion de formuler des propositions concrètes en ce sens. Vous pouvez compter sur mon dévouement plein et entier pour poursuivre dans cette direction. C'est pourquoi je ne manquerai pas de lui relayer votre courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Ministre,

Céline TELLIER

Rue d'Harscamp, 22 | 5000 Namur | 081 253 911 | cabinet.tellier@gov.wallonie.be

4. Dernière minute : RTT Lessive à vendre ! (Myriam HILGERS et Daniel TYTECA)

Comme certains d'entre vous le savent déjà, Christophe NIHON a annoncé, via un article paru tout récemment dans Trends-Tendances (Philippe COULÉE, 29-11-2023, 15:11), qu'il renonçait à son projet 'Jardin des Paraboles'.

C. NIHON annonce qu'il va mettre en vente les 50 hectares du site, c'est-à-dire les 44 hectares du bois (qui lui appartiennent) et les 6 hectares des Antennes (qui appartiennent à la curatelle BSS). La vente des deux sites en même temps lui permettrait de valoriser le statut partiellement en 'économie mixte' du bois. Mais pas sûr qu'il va y arriver vu qu'il a besoin d'argent frais et qu'il ne pourra pas se permettre d'attendre longtemps pour conclure.

Le jeu s'ouvre donc pour des propositions alternatives. D'un côté, on peut être plus que pessimiste et redouter l'arrivée d'un projet pire encore que celui de C. NIHON, quand on voit le dernier paragraphe de l'article de Trends-Tendance :

« Récemment encore, le manque de grands terrains encore disponibles en Wallonie pour y accueillir un acteur économique de taille pourvoyeur d'emploi a fait la une des médias. Sans toucher aux 21 hectares logés en zone Natura 2000 qui le bordent, le site de Lessive est déjà équipé d'infrastructures de taille (voiries et bâti) à rénover qui se complètent de quelque 29 hectares à bâtir, le tout logé à 4 kilomètres de l'autoroute E411. «A défaut de répondre sur ce site stratégique à des enjeux plus sociétaux et humains comme nous l'avions rêvé, l'alternative serait donc d'y loger un projet industriel ou économique», conclut le couple [NDLR : Monique et Christophe Nihon] qui vit l'abandon de son intuition initiale comme une décision très difficile à digérer. »

Mais par ailleurs, pour tempérer ce pessimisme, le plan de secteur limite les activités prévues aux technologies de l'information et de la communication ; enfin, la volonté et les moyens pour préserver les forêts anciennes sont plus présents actuellement qu'en 2016.

En tant que Naturalistes, on ne peut qu'espérer, avec Philippe CORBEEL, qu'un rachat par Natagora et/ou par Ardenne & Gaume soit possible. L'alternative qui ferait intervenir la Carrière du Fond des Vaulx, rachetant le site pour compenser un agrandissement de la carrière vers l'ouest (voir en pp. 28-30 de cette chronique), n'est plus de mise puisque la Commune de Wellin a pris le parti – peut-être temporaire – de ne pas accepter le rachat de ses terres par la Carrière.



Vue panoramique sur la réserve naturelle Natagora de la Basse Wimbe ! 😊 (photo D. TYTECA).

Travaux de nos membres

BOTANIQUE / HERPETOLOGIE

Solutions des deux énigmes proposées dans le rapport de la session dans le Quercy de mai 2023 (BB 324)

Michel LOUVIAUX

La première énigme est botanique. La photo présentée est un agrandissement de la base du labelle d'une orchidée. Chez beaucoup d'espèces d'orchidées, les dessins présents sur le labelle, taches, ponctuations, tiretés, couleurs sont important pour la détermination. Dans le cas qui nous occupe, la forme particulière de la partie apicale du labelle, très longue et torsadée suffit amplement pour la détermination. De plus, cette espèce ne peut être confondue avec aucune autre dans nos régions et de ce fait on ne fait pas attention aux dessins situés sur la partie basale du labelle.



Détail de la base du labelle



Himantoglossum hircinum

La flèche indique la zone d'où est extraite l'énigme

La photo a été prise le 22 mai 2023 sur le site du cirque d'Autoire, mais l'espèce est omniprésente dans la région. Elle est également présente chez nous en Belgique. Elle présente la particularité de développer sa rosette de feuilles basales en automne, laquelle persiste tout l'hiver avant que la hampe florale n'émerge au printemps suivant (voir photo).

Himantoglossum hircinum, rosette de feuilles automnales, 7/11/2023, Marche-en-Famenne →



La deuxième énigme est herpétologique. Il s'agit d'un agrandissement des écailles d'un serpent, la couleuvre verte et jaune (*Hierophus viridiflavus*). Cette couleuvre, de répartition méridionale (voir carte) n'est pas dangereuse pour l'homme. Néanmoins, lorsqu'elle est agressée elle n'hésitera pas à se défendre (pas contre les véhicules cependant !). Nous avons, mon épouse et moi, rencontré cette espèce par deux fois sur les trajets de nos sorties mais à chaque fois écrasée sur la route. La première observation a eu lieu au retour de la journée du 23 mai 2023 aux alentours de Rocamadour et la deuxième fois, le 26 mai entre l'excursion du matin et celle de l'après-midi, entre Bruniquel et le site de Al Cuzoul. C'est celle-là qui est photographiée.



Détail des écailles



Couleuvre verte et jaune (*Hierophus viridiflavus*)

Tête et début du corps, d'où est extrait le détail. A noter la pupille ronde comme toutes les couleuvres.



Carte de répartition de *Hierophus viridiflavus* (source : Wikipedia)

Informations aux membres

Liste des membres effectifs 2023 (54)

Les personnes qui sont en règle de cotisation et qui ont participé à au moins deux activités NHL sur l'année. Ces personnes auront le droit de vote à l'AG 2024. Si vous pensez être dans les conditions et que vous ne vous retrouvez pas dans la liste ci-dessous, veuillez nous en faire part au plus tôt, merci à tous.

ADAM	Geneviève
CIMINO	Renée
COURTOIS	Pierre
DE BECKER-WEYLAND	Patricia
DE BRABANDERE	Noëlle
DE HEYN	Georges
DE LAMPER	Henri
DE VUYST	Tony
DEHEM	Christophe
DELTOMBE	Louis
DELVAUX de FENFFE	Damien
DELVAUX de FENFFE	Véronique
d'OCQUIER	André
DRICOT	Sophie
GELIN	Arlette
GEORGES	Michel
GIOT	Jean-Louis
GOVAERTS	Michel
GROLLINGER	Bernard
HAUGLUSTAINE	Maggy
HENDRIX	Sarah
LEBECQUE	Patrick
LEBRUN	Jean-Claude
LECOCQ-GILLET	Lambert?
LECOMTE	Marie
LEJEUNE	Martine
LEMAIRE	Anita

LEMERCIER	Eric
LIBERT	Imelda - Jeannine
LIEGEOIS-ORIGER	Sandrine
LOUVIAUX	Michel
LOUVIAUX-LEFEVRE	Isabelle
MALDAGUE	Michel
MALDAGUE	Annick
MANNAERT	Pierre
MANNAERT - WECKX	Martine
MAREE	Bruno
MAREE-CHABOTTAUX	Fabienne
MISONNE	Joseph
MISONNE-LEMERCIER	Anne
NOLLEVAUX	Benoît
NOULARD	Jean-François
NOULARD - WEYEMBERGH	Gisèle
PAQUAY	Marc
PAQUAY - BRENU	Claire
PEETERS	Dominique
PEETERS-WATERKEYN	Louise
PIERRET-LECOMTE	Dany
PREVOT	Céline
ROUSSEAU	Corentin
TYTECA	Daniel
TYTECA-ANTHOINE	Brigitte
VOGLAIRE	Thibault
VOGLAIRE-HILGERS	Myriam

Liste des membres cotisants 2023 (123)

NOM	Prénom	CP	Localité
ADAM	Geneviève	5580	ROCHEFORT
BORREMANS	Hugues	1040	BRUXELLES
BORREMANS-JACQUET	Isabelle	1040	BRUXELLES
BURNOTTE	André	6800	NEUVILLERS
CALLEBAUT	Delphore	1030	BRUXELLES
CALLEBAUT - MOULRON	Thérèse	1030	BRUXELLES
CAUWE	Francisca	5340	GESVES
CIMINO	Renée	6952	NASSOGNE
CLESSE	Bernard	5600	FAGNOLLE
COURTOIS	Quentin	1310	La HULPE
COURTOIS	Olivier	1310	La HULPE
COURTOIS	Géraldine	1310	La HULPE
COURTOIS	Anne-Maud	1311	La HULPE

NOM	Prénom	CP	Localité
COURTOIS	Pierre	1310	La HULPE
COURTOIS-DELPOLCHIN	Brigitte	1310	La HULPE
DE BECKER-WEYLAND	Patricia	5361	SCOVILLE (MOHIVILLE)
DE BRABANDERE	Noëlle	6890	REDU
DE HEYN	Georges	6920	FROIDLIEU - WELLIN
DE HEYN - CARTHE	Martine	6920	FROIDLIEU - WELLIN
DE LAMPER	Henri	5580	HAN-SUR-LESSE
DE VLAMINCK	Anne	6929	PORCHERESSE
DE VLEESCHOUWER	Michel	1390	GREZ-DOICEAU
DE VUYST	Tony	1050	BRUXELLES
DEFOSSA - DELCAMBRE	Geneviève	6238	LIBERCHIES
DEHEM	Christophe	5580	ROCHEFORT
DELTOMBE	Louis	5580	LALOUX

NOM	Prénom	CP	Localité	NOM	Prénom	CP	Localité
DELVAUX de FENFFE	Damien	1348	LOUVAIN-la-NEUVE	MALOTAUX-MOULAERT	Eric	1370	DONGELBERG
DELVAUX de FENFFE	Véronique	1348	LOUVAIN-la-NEUVE	MALOTAUX-MOULAERT	Nathalie	1370	DONGELBERG
DEMOULIN	Philippe	4000	LIEGE	MANNAERT	Pierre	5081	BOVESSE
DENYS	Luc	1050	IXELLES	MANNAERT - WECKX	Martine	5081	BOVESSE
DENYS – CHAPEAUX	Marie-Claire	1050	IXELLES	MANTESSO	Flavio	6200	CHATELET
d'OCQUIER	André	5580	EPRAVE	MAREE	Bruno	5580	HAN-SUR-LESSE
DRICOT	Chantal	7190	ECAUSSINES	MAREE	Constance	5580	HAN-SUR-LESSE
DRICOT	Sophie	5580	ROCHEFORT	MAREE	Adelin	5580	HAN-SUR-LESSE
DUBUS-GOFFART	Bernadette	6060	GILLY	MAREE-CHABOTTAUX	Fabienne	5580	HAN-SUR-LESSE
DURANT	Jean	6032	MONT- SUR- MARCHIENNE	MELIGNON	Louis	5580	ROCHEFORT
DURY	Philippe	5550	NAFRAITURE	MERTENS	Thierry	1950	KRAAINEM
FAÇON	Jean-Pierre	4300	WAREMME	MISONNE	Joseph	1370	JODOIGNE
GELIN	Ariette	5580	ROCHEFORT	MISONNE-LEMERCIER	Anne	1370	JODOIGNE
GEORGE	Mikaël	6900	HARGIMONT	MOREAU	Francy	6230	PONT-A-CELLES
GEORGES	André	6927	RESTEIGNE	NEMÉGHAIRE	Jean	1180	BRUXELLES
GEORGES	Michel	5580	EPRAVE	NOLLEVAUX	Benoît	5580	ROCHEFORT
GEORGES-VANHAUWAERT	Christine	5580	EPRAVE	NOULARD	Jean-François	1330	RIXENSART
GILLAERTS	Henri	1700	DILBEEK	NOULARD - WEYEMBERGH	Gisèle	1330	RIXENSART
GILLAERTS-MERX	Marianne	1700	DILBEEK	ORGIER	Claude	5560	CIERGNON
GIOT	Jean-Louis	6990	MARENNE	ORRU	Mauro	1500	HALLE
GOVAERTS	Michel	1950	KRAAINEM	ORRU - MABILLE	Marianne	1500	HALLE
GOVAERTS – CAMUS	Véronique et Famille	6929	DAVERDISSE	PAQUAY	Marc	5564	WANLIN
GROLLINGER	Bernard	5580	ROCHEFORT	PAQUAY - BRENU	Claire	5564	WANLIN
HAUGLUSTAINE	Maggy	2630	AARTSELAAR	PEETERS	Dominique	5580	EPRAVE
HENDRIX	Sarah	6920	WELLIN	PEETERS-WATERKEYN	Louise	5580	EPRAVE
HENNERESSE	Thomas	6820	FORENVILLE	PETREMENT	Bruno	6769	GEROUVILLE
HERENS	Stephane	1200	WOLUWE-S.-L.	PIERRET-LECOMTE	Dany	6950	MORMONT
HUYGHEBAERT- DEVONDEL	Martine	7070	LE ROEULX	PIRLET	Jean	4340	VILLERS L'EVEQUE
ISERENTANT	Robert	5590	CINEY	PREVOT	Céline	6952	GRUNE
LEBECQUE	Patrick	5101	ERPENT	ROMAIN	Marie-Thérèse	6920	SOHIER-WELLIN
LEBRUN	Eric	4500	WANZE	ROS	Gianni	4537	VERLAINE
LEBRUN	Jean-Claude	6890	VILLANCE	ROUARD	Michel	6470	RANCE
LEBRUN-MOREAS	Geneviève	4500	WANZE	ROUSSEAU	Luc	5570	SEVRY - BEAURAING
LECOCQ-GILLET	Lambert?	5503	SORINNES	ROUSSEAU	Corentin	5563	HOUR
LECOMTE	Gérard	6990	MENIL-FAVAY (HOTTON)	SERPAGLI	Michèle	F- 08700	NOUZONVILLE
LECOMTE	Marie	6950	MORMONT	SMAL	Axel	4300	WAREMME
LECOMTE-GUILLAUME	Jeannine	6990	MENIL-FAVAY (HOTTON)	STORDEUR	Yves		
LEFEVRE	Claude	6001	MARCINELLE	TYTECA	Daniel	5580	AVE-ET-AUFFE
LEJEUNE	Martine	5620	MORVILLE (FLORENNE)	TYTECA-ANTHOINE	Brigitte	5580	AVE-ET-AUFFE
LEMAIRE	Anita	5573	BEAURAING	VAN DEN ABBEELE	Francine	6821	LACUISINE
LEMERCIER	Eric	5620	MORVILLE (FLORENNE)	VANBELLE	Sophie	6900	MARCHE-en-FAMENNE
LEURQUIN	Jean	6920	SOHIER-WELLIN	VASSART	Christian	1150	BRUXELLES
LIBERT	Imelda - Jeannine	1150	BRUXELLES	VASSART-STAQUET	Brigitte	1150	BRUXELLES
LIEGEOIS-ORIGER	Sandrine	5560	CIERGNON	VERSTICHEL	Charles	1428	LILLOIS
LOUVIAUX	Michel	6900	MARCHE-EN- FAMENNE	VERSTICHEL-ROUSSEAU	Marie-Claire	1428	LILLOIS
LOUVIAUX-LEFEVRE	Isabelle	6900	MARCHE-EN- FAMENNE	VOGLAIRE	Thibault	1081	KOEKELBERG
MALDAGUE	Sylvain	5590	SOVET	VOGLAIRE-HILGERS	Myriam	5580	LESSIVE
MALDAGUE	Michel	5590	SOVET	WEYLAND - DE BECKER	Françoise	5361	SCOVILLE (MOHIVILLE)
MALDAGUE	Annick	5590	SOVET				

LES NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE

www.naturalistesdelahautelesse.be



L'association « Les Naturalistes de la Haute-Lesse » a pour objet de favoriser, développer et coordonner par les moyens qu'elle juge utiles [Extrait de l'article 2 des statuts] :

- 1- toutes initiatives tendant à augmenter les connaissances de ses membres dans le domaine des sciences naturelles ;
- 2- l'étude de toutes questions relatives à l'écologie en général ;
- 3- toutes actions en vue de la conservation de l'environnement, de la sauvegarde et de la protection de la nature.

Pour devenir membre

Cotisation annuelle 2024 : 10 euros par personne (max 30 euros par famille) pour accéder aux activités et services de l'Association et recevoir les Barbouillons en version électronique. Un supplément de 20 euros (en plus de la cotisation personnelle) est à payer par ceux qui souhaitent recevoir les Barbouillons en version papier.

A verser au compte à partir du premier janvier : « Naturalistes de la Haute-Lesse, asbl », 5580 Ave-et-Auffe
IBAN : BE34 5230 8042 4290 BIC : TRIOBEBB en indiquant les communications suivantes :

- « Cotisation + le montant de la cotisation + noms et prénoms de chaque membre cotisant »
- (Éventuellement) : « Barbouillons version papier : 20€ »

Si possible nous communiquer aussi un numéro de téléphone et une adresse email.

Les Barbouillons

Bureau de dépôt légal : poste de Rochefort.

Agrément poste n° P701235

Date de dépôt : 31 décembre 2023

Les articles contenus dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Ils sont soumis à la protection sur les droits d'auteurs et ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation des auteurs.

Sauf mention contraire, les photos sont de l'auteur

Editeur: D.Tyteca Rue Long Tienne, 2, 5580 Ave-et-Auffe
- 0497 46 63 31, daniel.tyteca@uclouvain.be

Le Comité

Damien DELVAUX de FENFFE, Président, Avenue des Quatre Bonniers, 8, 1348 Louvain-la-Neuve - 0471 97 84 10, damien.delvaux@skynet.be,

Daniel TYTECA, Vice-Président, Rue Long Tienne, 2, 5580 Ave-et-Auffe - 0497 46 63 31, daniel.tyteca@uclouvain.be

Véronique LEMERCIER, Secrétaire, Avenue des Quatre Bonniers, 8, 1348 Louvain-la-Neuve, 0495 893 974
veronique.lemercier@gmail.com

Michel LOUVIAUX, Trésorier, Avenue du Monument, 9, 6900 Marche-en-Famenne - 084 31 20 59, michel.louviaux@marche.be

Corentin ROUSSEAU, Administrateur (Commission de l'Environnement), Rue de la Montagne, 14A, 5563 Hour, 0491 73 77 38,
rousseau.corentin88@gmail.com

Noëlle DE BRABANDERE, Administratrice

Dominique PEETERS, Administrateur, Rue Saint-Nicolas, 29, 5580 Eprave, 0477 227 249, dominiquepeeters@outlook.fr

L'association est une Association régionale environnementale agréée par décret AGW 15 mai 2014. Elle est subventionnée par le Gouvernement wallon pour ses activités de sensibilisation et d'information en matière de conservation de la nature avec le soutien du Service Public de Wallonie (SPW) - Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGARNE-DGO3). Association membre d'Inter-Environnement Wallonie.



A.S.B.L., Société fondée en 1968 || N° d'entreprise : 412936225 || Siège social: 5580 Ave-et-Auffe